

>>> lait

# Les études de FranceAgriMer

> Juillet 2019

## Les structures de production laitière en France : livreurs et vendeurs directs

Période 2008-2017



**Les structures de production laitière en France : livreurs et vendeurs directs**  
**Période 2008-2017**  
Filière lait de vache

**Table des matières**

<b>Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE : LES LIVREURS DE LAIT DE VACHE EN FRANCE.....</b>	<b>4</b>
<i>La tendance à la réduction du nombre de livreurs s'est poursuivie après la fin des quotas laitiers... 4</i>	
<i>... tout comme celle à l'agrandissement des exploitations laitières.....</i>	<i>4</i>
<i>Une part grandissante des formes sociétaires.....</i>	<i>6</i>
<i>La production se concentre dans certains bassins de plaine mais les montagnes résistent.....</i>	<i>9</i>
<i>Plaines et montagnes se distinguent par les formes juridiques de leurs exploitations laitières... ..</i>	<i>13</i>
<i>... et par la répartition de leurs exploitations par classe de livraison.....</i>	<i>15</i>
<i>Focus sur les exploitations biologiques.....</i>	<i>18</i>
<i>Focus sur les exploitations sous autres SIQO.....</i>	<i>20</i>
<i>Les caractéristiques des petites exploitations, livrant moins de 100 000 l de lait.....</i>	<i>22</i>
<i>Les caractéristiques des grandes exploitations, livrant plus de 1 000 000 l de lait.....</i>	<i>24</i>
<b>DEUXIÈME PARTIE : LES VENDEURS DIRECTS EN FRANCE.....</b>	<b>26</b>
<i>Plus des deux tiers des vendeurs directs sont de petits livreurs de lait de vache.....</i>	<i>26</i>
<i>Le GAEC est la forme la plus couramment répandue mais des distinctions sont observables entre vendeurs directs purs et vendeurs directs mixtes.....</i>	<i>26</i>
<i>La transformation à la ferme concerne principalement la fabrication de fromages.....</i>	<i>27</i>
<i>La région Auvergne-Rhône-Alpes est la première sur l'activité de transformation à la ferme.....</i>	<i>28</i>
<i>Chaque région présente ses spécificités de fabrications de produits laitiers à la ferme.....</i>	<i>31</i>
<i>La vente des produits sur la ferme est le circuit de commercialisation préféré par les vendeurs directs.....</i>	<i>31</i>
<i>Environ 12 % des vendeurs directs déclarés en 2017 produiraient en bio.....</i>	<i>33</i>
<b>Bilan.....</b>	<b>34</b>
<b>Annexe 1 : Chiffres-clés livraison 2017-18 et évolutions par zone.....</b>	<b>35</b>
<b>Annexe 2 : Zonage Idele.....</b>	<b>36</b>

**Abréviations utilisées**

l : litres

MI : millions de litres

Expl. indiv. : exploitation individuelle

VD : vendeur direct

PACA : Provence-Alpes-Côte-d'Azur

## Table des illustrations

Figure 1 : Évolution du nombre de livreurs et de la livraison moyenne.....	4
Figure 2 : Répartition du nombre de livreurs par classe de livraison .....	5
Figure 3 : Évolution du nombre de livreurs entre 2014-15 et 2017-18 par classe de livraison .....	5
Figure 4 : Répartition des volumes de lait livré par classe de livraison (en 1 000 l).....	6
Figure 5 : Répartition des effectifs de livreurs (à gauche) et des volumes livrés (à droite), par forme juridique .....	6
Figure 6 : Évolution de la livraison moyenne, pour chaque forme juridique.....	7
Figure 7 : Répartition des effectifs de livreurs (à gauche) et des volumes livrés (à droite) par classe de livraison (en 1 000 l) en 2017-18, pour chaque forme juridique.....	8
Figure 8 : Répartition des effectifs de livreurs par forme juridique en 2017-18, pour chaque classe de livraison....	8
Figure 9 : Volumes de lait de vache livrés en 2017-18 par petite région agricole.....	9
Figure 10 : Densité laitière (en l/km <sup>2</sup> ) en 2017-18 par petite région agricole .....	10
Figure 11 : Évolution de la livraison totale entre 2008-09 et 2017-18 par petite région agricole.....	11
Figure 12 : Évolution du nombre de livreurs de lait de vache entre 2008-09 et 2017-18 par petite région agricole.....	11
Figure 13 : Répartition du nombre de livreurs et de la livraison totale par zone en 2017-18 (à gauche) et évolution de la livraison moyenne (à droite).....	12
Figure 14 : Répartition des effectifs de livreurs (à gauche) et des volumes livrés (à droite) par forme juridique en 2017-18, en plaine et en montagne.....	14
Figure 15 : Répartition des effectifs de livreurs (à gauche) et des volumes livrés (à droite) par forme juridique en 2017-18, pour chaque massif de montagne .....	14
Figure 16 : Répartition du nombre de livreurs par classe de livraison en zones de plaine .....	15
Figure 17 : Répartition du nombre de livreurs par classe de livraison en zones de montagne .....	15
Figure 18 : Répartition des volumes de lait livré en zones de montagne, par classe de livraison (en 1 000 l) .....	16
Figure 19 : Répartition des effectifs de livreurs (à gauche) et de la livraison totale (à droite) par classe de livraison (en 1 000 l) en 2017-18, pour chaque zone.....	16
Figure 20 : Répartition des effectifs de livreurs biologiques et de la livraison totale de lait biologique par classe de livraison (en 1 000 l) en 2017-18 (et comparaison avec les effectifs et volumes totaux en France).....	18
Figure 21 : Répartition des effectifs de livreurs bio et des volumes de lait par région en 2017-18 (et comparaison avec les effectifs et volumes totaux en France).....	19
Figure 22 : Répartition des effectifs de livreurs et de la livraison totale de lait en production sous SIQO par classe de livraison (en 1 000 l) en 2017-18 (et comparaison avec les effectifs et volumes totaux en France).....	20
Figure 23 : Répartition des effectifs de livreurs et des volumes de lait sous SIQO par région en 2017-18 (et comparaison avec les effectifs et volumes totaux en France) .....	21
Figure 24 : Évolution du nombre de livreurs, de la livraison totale et de la livraison moyenne des petites exploitations (< 100 000 l) .....	22
Figure 25 : Répartition du nombre de livreurs (< 100 000 l) par forme juridique (à gauche) et par zone géographique (à droite) .....	22
Figure 26 : Répartition des effectifs de livreurs totaux et de petits livreurs (< 100 000 l) par région en 2017-18... ..	23
Figure 27 : Évolution du nombre de livreurs, de la livraison totale et de la livraison moyenne des grandes exploitations (> 1 000 000 l) .....	24
Figure 28 : Répartition du nombre de livreurs (> 1 000 000 l) par forme juridique (à gauche) et par zone géographique (à droite – attention, l'échelle démarre à 90 %) .....	24
Figure 29 : Évolution du nombre de vendeurs directs (à gauche) et des volumes de lait transformés (à droite) sur la ferme, et répartition par type de vendeurs purs ou mixtes.....	26
Figure 30 : Répartition du nombre de vendeurs directs (à gauche) et des volumes de lait transformé (à droite) par forme juridique – moyenne 2015-2017 .....	27
Figure 31 : Répartition des volumes de produits laitiers fabriqués à la ferme en équivalent lait - moyenne 2015-2017 .....	28
Figure 32 : Répartition des effectifs de vendeurs directs (à gauche) et des volumes transformés (à droite) par région, pour chaque type de vendeur direct – moyenne 2015-2017.....	29
Figure 33 : Répartition des effectifs de vendeurs directs par région et part des vendeurs directs purs et mixtes - moyenne 2015-17.....	30
Figure 34 : Répartition des volumes transformés par région et part des vendeurs directs purs et mixtes - moyenne 2015-2017 .....	30
Figure 35 : Répartition des fabrications de produits laitiers à la ferme en équivalent lait, pour chaque région - moyenne 2015-2017.....	31
Figure 36 : Proportion de vendeurs directs ayant déclaré vendre leurs produits dans chacun des circuits de distribution, par type de vendeurs directs – moyenne 2015-2017 .....	32
Figure 37 : Répartition des volumes de produits laitiers biologiques fabriqués à la ferme en équivalent lait - 2017 .....	33
Tableau 1 : Chiffres-clés sur le nombre de livreurs, la livraison totale, la livraison moyenne par zone .....	13
Tableau 2 : Proportion de vendeurs directs ayant déclaré des fabrications de chaque produit laitier - moyenne 2015-17 .....	27
Tableau 3 : Proportion de vendeurs directs ayant déclaré vendre leurs produits dans chacun des circuits de distribution, par région – moyenne 2015-2017 .....	32

## Introduction

Jusqu'à la fin des quotas laitiers, le paysage français des exploitations laitières a été caractérisé par une diminution du nombre de livreurs et une augmentation de la livraison moyenne des exploitations<sup>1</sup>. Une diversité des dynamiques territoriales était déjà en marche, avec des régions en déprise (le centre, le sud-ouest) alors que d'autres tendaient à concentrer l'activité laitière (les bassins de plaine, certains massifs montagneux)<sup>2</sup>.

Les effectifs de vendeurs directs ont suivi la même orientation à la baisse, alors que le volume de lait transformé sur ces exploitations a eu tendance à progresser<sup>3</sup>. Cette activité concernait en premier lieu la fabrication de fromages et la région Auvergne-Rhône-Alpes concentrait la majeure partie des vendeurs directs.

Trois campagnes après l'arrêt des quotas laitiers, il est intéressant de refaire le point sur les évolutions de l'amont de la filière. **Les tendances se sont-elles confirmées ? Se sont-elles accélérées ? Les divergences entre zones se sont-elles renforcées ? Quelle est, en 2017, l'image de la France laitière, d'une part du côté des livreurs de lait, d'autre part du côté des vendeurs directs ?**

Pour répondre aux objectifs de cette étude, deux sources de données ont été valorisées. Il s'agit de deux enquêtes de FranceAgriMer, mises en place suite à la parution du décret n°2015-729 du 24 juin 2015 relatif aux déclarations obligatoires dans la filière laitière.

➤ **L'enquête annuelle « livraison »**, réalisée auprès des premiers acheteurs de lait de vache, qui déclarent, par exploitation laitière leur livrant du lait, le numéro Siret de l'exploitation et le volume de lait collecté mensuellement. La livraison de la campagne est ensuite reconstituée en sommant les volumes des 12 mois (avril à mars). Le numéro Siret permet de rattacher des informations concernant la forme juridique et la localisation de l'exploitation.

Certains Siret remontés par les premiers acheteurs se sont avérés erronés ; un travail a été mené pour retrouver les bons, mais la totalité n'a pas pu être corrigée. Les exploitations concernées n'ont donc pas pu être prises en compte dans les analyses par forme juridique et par localisation. Ces difficultés concernent particulièrement la campagne 2016-17 (pour laquelle le choix a donc été fait de ne pas présenter les données par forme juridique ou par localisation) et dans une moindre mesure la campagne 2017-18.

Autre difficulté rencontrée : lors de la première année d'enquête après la fin des quotas laitiers, le choix avait été laissé aux premiers acheteurs de déclarer les volumes pour l'année civile 2015 ou pour la campagne laitière 2015-16. Face à une hétérogénéité de déclarations, les résultats se sont avérés inexploitablement et ne sont donc pas présentés dans cette étude.

➤ **L'enquête annuelle « vente directe »** : non exhaustive, elle permet de récolter, par vendeur direct, la quantité de lait transformée sur l'exploitation et la ventilation par type de produits fabriqués, la quantité de lait éventuellement livrée et les circuits de commercialisation adoptés. Comme pour les livreurs, le numéro Siret fourni par le vendeur direct permet d'avoir les informations sur sa forme juridique et sa localisation.

Faute de liste exhaustive des vendeurs directs, le nombre « réel » de vendeurs directs n'est pas connu et il n'est donc pas possible d'avoir des informations sur le taux de réponse. Par conséquent, seuls des résultats en proportion sont détaillés dans l'étude.

Des focus sur les filières Bio et autres SIQO (AOP / IGP / Label Rouge) ont été menés. Ils sont basés sur les listes des opérateurs habilités pour produire sous ces divers signes de qualité (fournies par l'Agence Bio et l'Inao).

### **Précisions sur les termes utilisés :**

Dans cette étude, une « **exploitation laitière** » est considérée au sens de personne physique ou morale produisant du lait de vache destiné à être collecté et / ou transformé sur place. Il peut s'agir d'un producteur individuel, d'une forme sociétaire, d'un établissement public...

Un « **livreur** » est défini comme étant une exploitation laitière livrant au moins 1 litre de lait de vache et un « **vendeur direct** » comme une exploitation laitière déclarant une activité de transformation du lait de vache sur la ferme. Une exploitation peut être livreur pur, vendeur direct pur ou vendeur direct mixte lorsqu'elle combine les deux activités.

<sup>1</sup> Cf. étude de FranceAgriMer « Évolution des structures de production laitière - Dernière image sous le régime des quotas laitiers », mars 2016.

<sup>2</sup> Cf. synthèse n°6 de FranceAgriMer « Évolution des exploitations laitières françaises et dynamiques des territoires laitiers », novembre 2015.

<sup>3</sup> Cf. synthèse n°7 de FranceAgriMer « La vente directe dans les exploitations laitières françaises », septembre 2017.

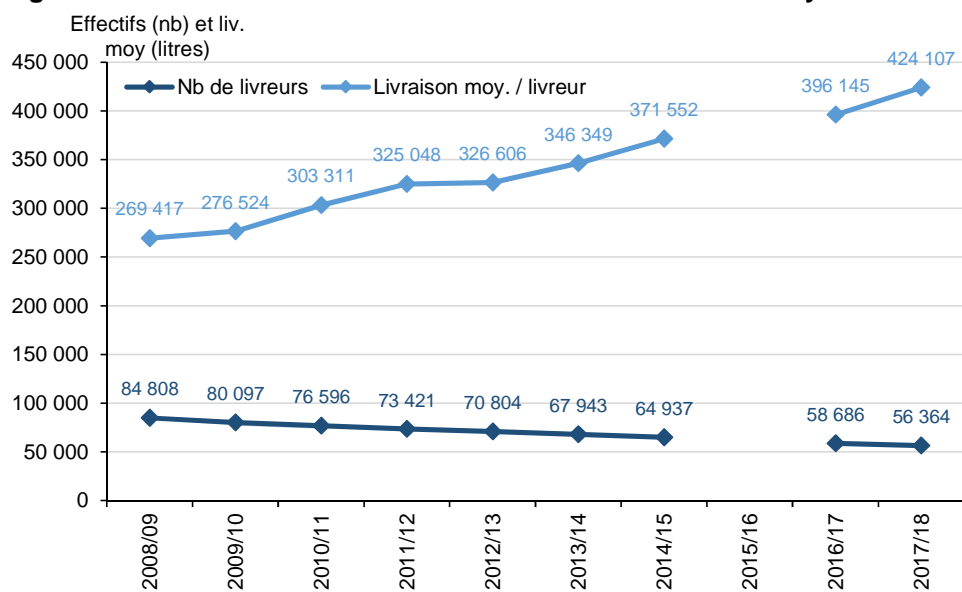
## PREMIÈRE PARTIE : LES LIVREURS DE LAIT DE VACHE EN FRANCE

### *La tendance à la réduction du nombre de livreurs s'est poursuivie après la fin des quotas laitiers...*

Depuis la fin des quotas laitiers le 1<sup>er</sup> avril 2015, les tendances observées au cours des campagnes précédentes se sont poursuivies, à savoir :

- une diminution du nombre d'exploitations laitières livrant du lait,
- une augmentation de la livraison moyenne par exploitation.

**Figure 1 : Évolution du nombre de livreurs et de la livraison moyenne**



Source : FranceAgriMer

Pour rappel, les données récoltées lors de la campagne 2015-16 ne sont pas valorisables, certaines déclarations ayant été faites sur l'année civile 2015.

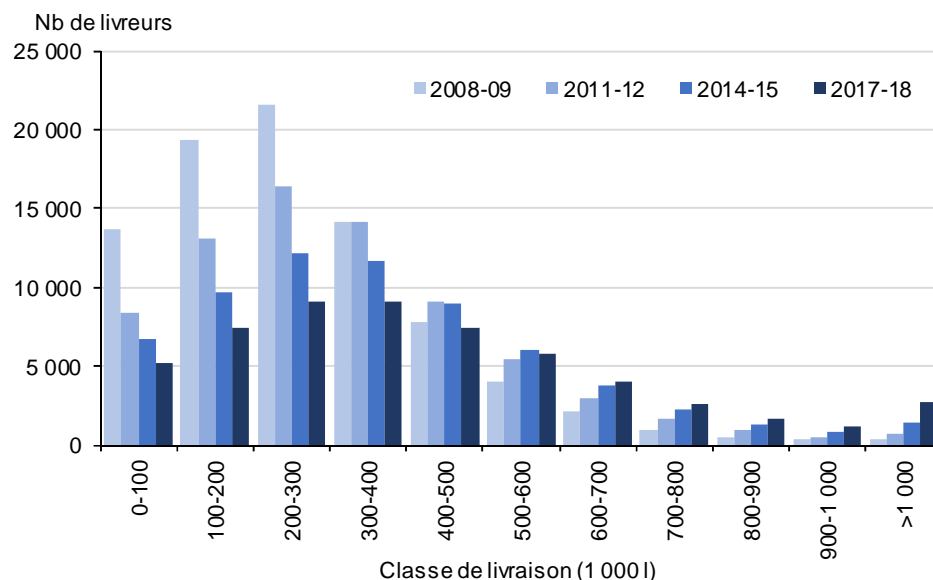
Néanmoins, alors que le rythme de réduction des effectifs de livreurs avait ralenti entre 2011 et 2014 (- 11,6 %, contre - 13,4 % entre 2008 et 2011), la tendance à la baisse s'est à nouveau accélérée depuis la fin des quotas (- 13,2 % entre 2014 et 2017). Ce constat est néanmoins à nuancer en valeur : 8 573 livreurs de moins ont été dénombrés au cours des trois dernières campagnes, contre 8 484 de moins entre 2011-12 et 2014-15. Lors de la campagne 2017-18, il ne reste ainsi que 56 364 livreurs de lait de vache en France.

En revanche, si les exploitations ont continué à « s'agrandir » (d'un point de vue niveau de production), le développement constaté a eu tendance à se freiner sur l'ensemble de la période (+ 14,1 % entre 2014 et 2017, soit + 52 600 l, contre + 20,6 % entre 2008 et 2011, soit + 55 600 l), en raison notamment du repli de la livraison nationale depuis la fin des quotas et la crise (- 0,9 %). En 2017-18, un livreur français produit en moyenne un peu plus de 424 000 litres.

### *... tout comme celle à l'agrandissement des exploitations laitières*

Le phénomène d'agrandissement des exploitations est confirmé par la répartition des livreurs par classe de livraison. En 2008-09, près des deux tiers des exploitations avaient livré moins de 300 000 litres de lait de vache, alors que moins de 1,5 % en avaient livré plus de 800 000 litres. Neuf campagnes plus tard, ils sont 10 % à livrer plus de 800 000 litres mais 38,6 % à livrer moins de 300 000 litres.

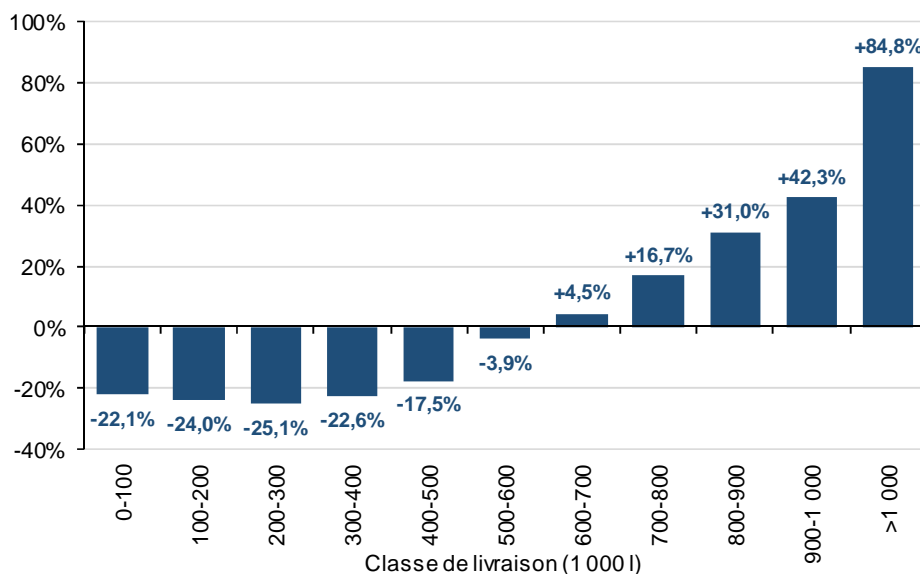
**Figure 2 : Répartition du nombre de livreurs par classe de livraison**



Source : FranceAgriMer

En 2017-18, les classes de livraison affichant une croissance de leurs effectifs par rapport à la campagne 2014-15 sont celles de 600 000 litres et plus, avec des hausses d'autant plus marquées que la classe est élevée. Toutes les classes inférieures à 600 000 litres sont en recul, particulièrement prononcé pour les plus faibles.

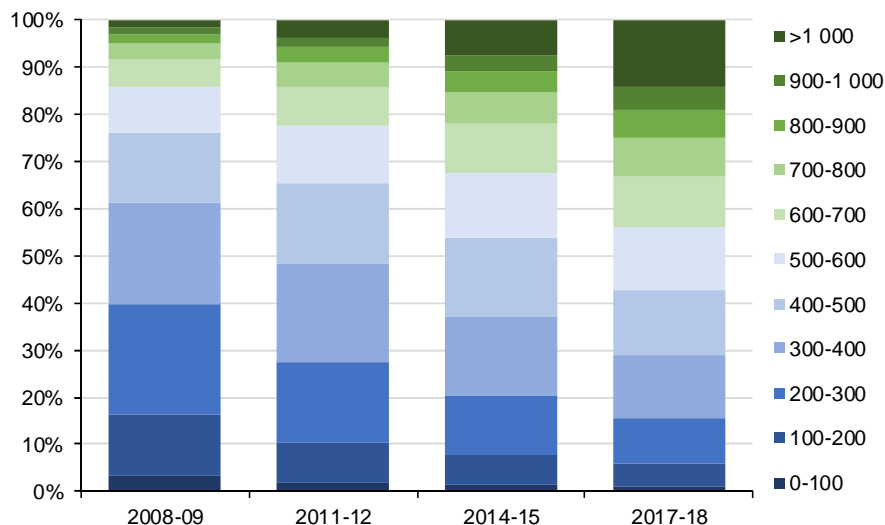
**Figure 3 : Évolution du nombre de livreurs entre 2014-15 et 2017-18 par classe de livraison**



Source : FranceAgriMer

Cette évolution des effectifs et de leur répartition par classe a conduit à une modification de la répartition des volumes de lait livré par classe de livraison. Notamment, les exploitations livrant plus de 800 000 litres de lait en 2017-18 ont fourni 25,2 % du lait de vache national, contre seulement 5,1 % en 2008-09. Les petites exploitations livrant moins de 300 000 litres en 2008-09 étaient alors à l'origine de 39,6 % du lait collecté en France, une part tombée à 15,5 % en 2017-18.

**Figure 4 : Répartition des volumes de lait livré par classe de livraison (en 1 000 l)**



Source : FranceAgriMer

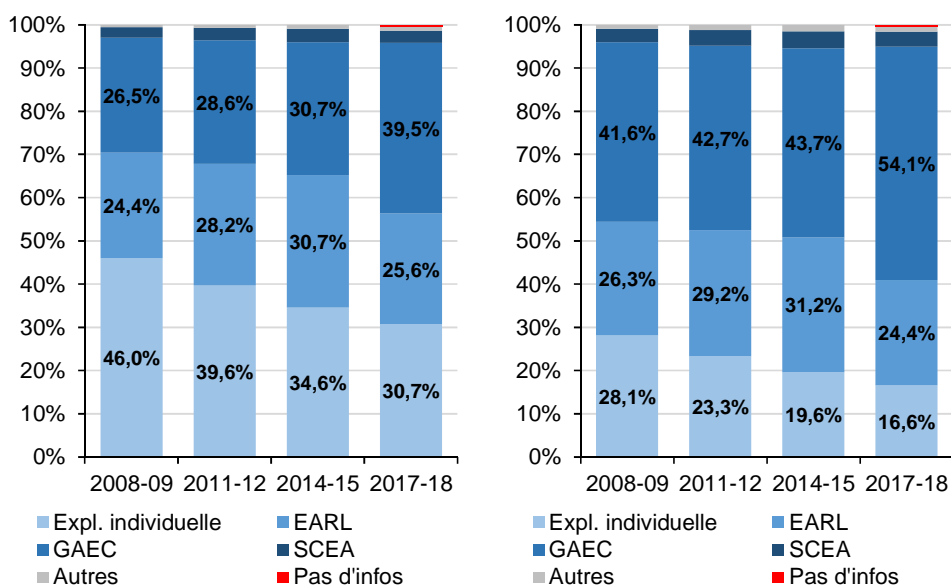
### Une part grandissante des formes sociétaires

Pour rappel, en 2017-18, les exploitations dont les Siret n'ont pu être corrigés sont exclues de cette analyse, puisqu'il n'a pas été possible de les rattacher à leur forme juridique. Cela concerne 265 exploitations, soit 0,5 % du total, et 0,5 % de la livraison.

Les exploitations laitières livrant du lait de vache se répartissent principalement selon quatre formes juridiques :

- les exploitations individuelles : si en 2008-09 elles représentaient encore la majorité des effectifs (46,0 %), leur part est tombée à 30,7 % en 2017-18, derrière les GAEC ;
- les GAEC (groupements agricoles d'exploitation en commun) : ils sont en effet devenus les formes les plus répandues, puisque 39,5 % des exploitations en sont en 2017-18, contre 26,5 % neuf campagnes plus tôt ;

**Figure 5 : Répartition des effectifs de livreurs (à gauche) et des volumes livrés (à droite), par forme juridique**



Source : FranceAgriMer

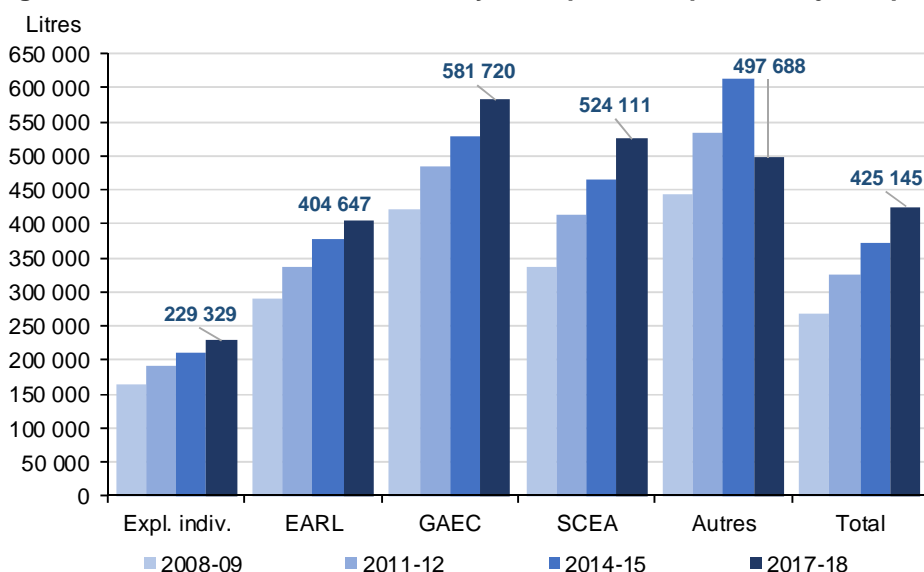
- les EARL (exploitations agricoles à responsabilité limitée) : leurs effectifs ont progressé jusqu'en 2014-15, leur part passant de 24,4 % à 28,2 %, mais elles ont perdu du terrain sur les dernières campagnes pour une part qui s'est établie à 25,6 % en 2017-18 ;
- même si les effectifs restent bien moins significatifs, l'évolution a été similaire pour les SCEA (sociétés civiles d'exploitation agricole), dont la proportion a augmenté jusqu'en 2014-15 pour atteindre 3,2 %, avant de diminuer (2,8 % en 2017-18).

Il existe d'autres formes juridiques, d'une grande diversité, allant des établissements publics aux différents types de groupements, en passant par les SARL et autres formes de sociétés, mais elles restent encore relativement « confidentielles ».

Le phénomène d'agrandissement des exploitations détaillé précédemment peut être observé pour chacune des quatre formes juridiques les plus répandues. L'augmentation de la livraison moyenne par exploitation entre 2008-09 et 2017-18 a été du même ordre de grandeur (+ 38-39 %) pour les exploitations individuelles (+ 64 850 litres), les EARL (+ 113 980 litres) et les GAEC (+ 187 620 litres). Sur la période plus récente, une accélération peut toutefois être notée pour les GAEC (+ 10,0 % entre 2014-15 et 2017-18) par rapport aux exploitations individuelles (+ 8,9 %) et aux EARL (+ 6,9 %). Mais la croissance la plus importante, que ce soit sur les trois dernières campagnes (+ 12,5 %) ou depuis 2008-09 (+ 55,8 %, soit + 187 630 litres), est à mettre au compte des SCEA.

Ces quatre formes juridiques se distinguent par un niveau de livraison moyenne différent, lié directement à leur organisation : les formes sociétaires bénéficient de la présence de plusieurs associés, souvent complétés par de la main d'œuvre, quand les exploitations individuelles se limitent souvent à la main d'œuvre familiale, à laquelle s'ajoute parfois un salarié. Ainsi, ces exploitations individuelles affichent la livraison la plus faible, qui n'atteint pas 230 000 litres en 2017-18, et est deux fois et demi moins importante que celle des GAEC (581 700 litres) ; les EARL livrent en moyenne 404 600 litres, un niveau intermédiaire entre les deux précédents mais inférieur à la moyenne nationale, tandis que les SCEA se rapprochent des GAEC dans leur niveau de livraison (524 100 litres).

**Figure 6 : Évolution de la livraison moyenne, pour chaque forme juridique**



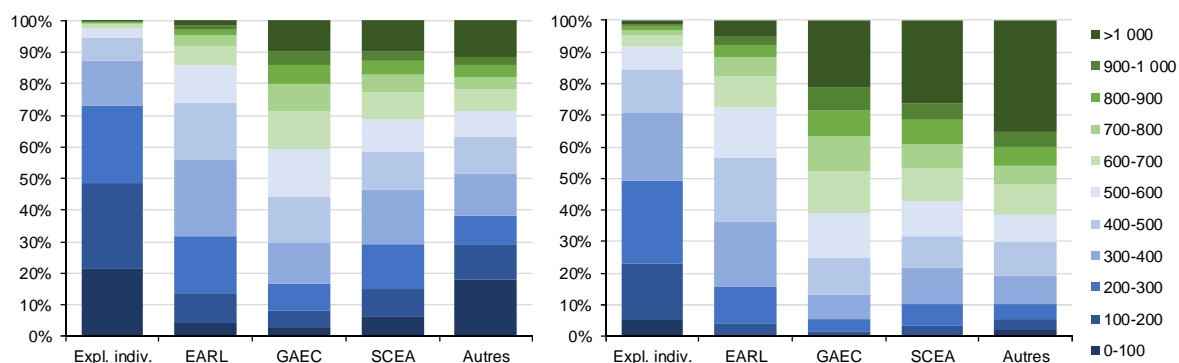
Source : FranceAgriMer

Au-delà de ces différences de livraisons moyennes selon les formes juridiques se cache une hétérogénéité de la répartition des effectifs de livreurs par classe de livraison. À titre d'exemple, lors de la campagne 2017-18 :

- environ trois quarts des exploitations individuelles livrent en moyenne moins de 300 000 litres et fournissent en cumul un peu moins de 50 % du lait. Elles ne sont que 0,8 % à livrer plus de 800 000 litres, pour un volume cumulé de 3,1 % ;
- à l'opposé, la proportion de « petites » exploitations (< 300 000 litres) en GAEC est de 16,8 %, soit moins que celle des « grandes » exploitations (> 800 000 litres) qui atteint 19,9 %. En ce qui concerne les volumes de lait livré, ces exploitations fournissent 36,6 % du lait, contre seulement 5,5 % pour les « petits » GAEC ;



**Figure 7 : Répartition des effectifs de livreurs (à gauche) et des volumes livrés (à droite) par classe de livraison (en 1 000 l) en 2017-18, pour chaque forme juridique**

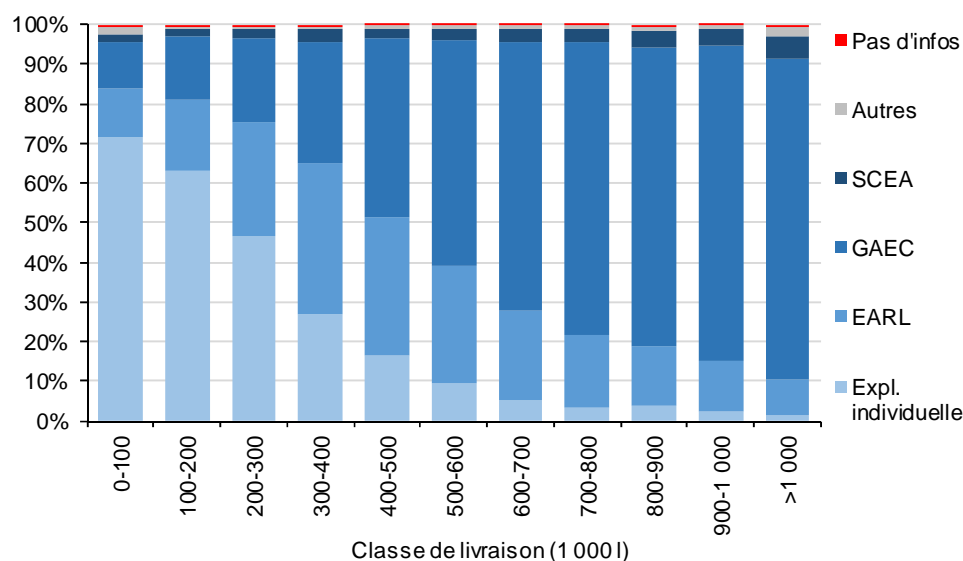


Source : FranceAgriMer

- dans les SCEA, la proportion d'exploitations de plus de 800 000 litres (17,3 %) et leur poids dans la livraison (29,1 %) sont similaires à ceux des GAEC, mais la part des exploitations de moins de 300 000 litres est plus importante : 29,1 % des effectifs et 10,0 % de la livraison ;
- les EARL sont caractérisées par une proportion non négligeable de « moyennes » exploitations. En effet, les exploitations de moins de 300 000 litres comptent pour 31,8 % des effectifs, celles de plus de 800 000 litres pour 4,6 % : plus de la moitié des EARL livrent donc entre 300 et 800 000 litres.

Vu autrement, les exploitations individuelles représentent la majorité des livreurs dans les deux plus petites classes de livraison, tandis que les GAEC comptent pour plus de la moitié des effectifs à partir de niveaux de livraisons supérieurs à 500 000 litres.

**Figure 8 : Répartition des effectifs de livreurs par forme juridique en 2017-18, pour chaque classe de livraison**



Source : FranceAgriMer

## La production se concentre dans certains bassins de plaine mais les montagnes résistent

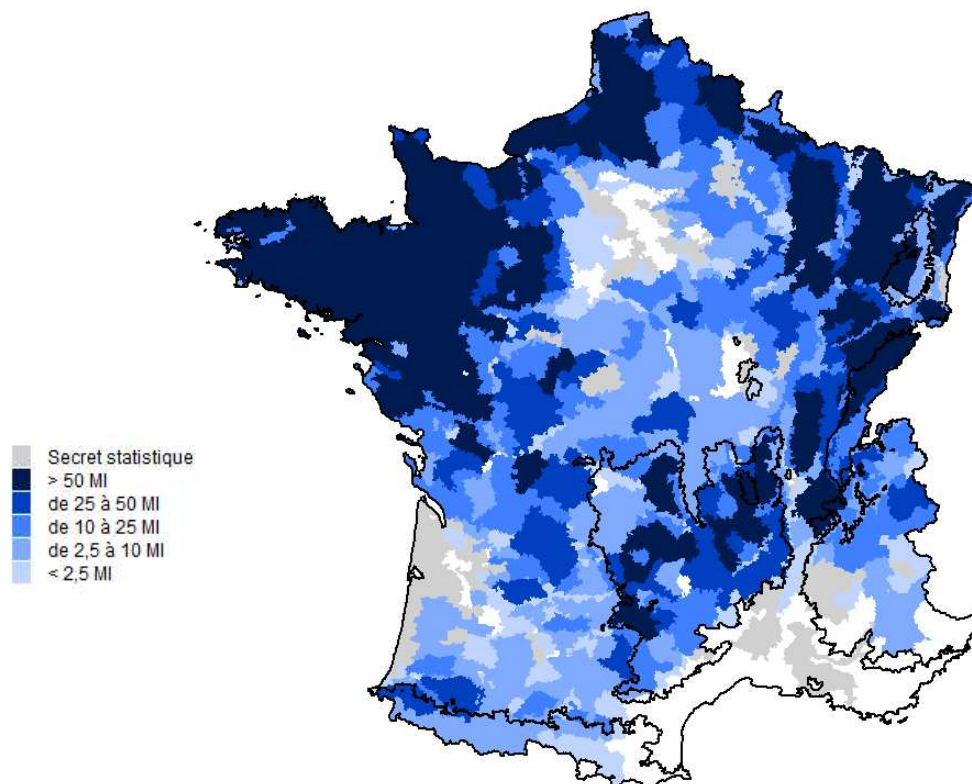
Pour rappel, en 2017-18, les exploitations dont les Siret n'ont pu être corrigés sont exclues de cette analyse, puisqu'il n'a pas été possible de les rattacher à leur localisation. Cela concerne 265 exploitations, soit 0,5 % du total, et 0,5 % de la livraison.

Lors de la campagne 2017-18, la concentration de la livraison dans certaines régions s'est confirmée, notamment en zones de plaine : le bassin Grand Ouest (Bretagne, Normandie hors Eure, Pays de la Loire), l'ouest des Hauts-de-France (l'Amiénois, Littoral), quelques îlots de la région Grand Est (comme la Thiérache, la Meuse, le sud de la Meurthe-et-Moselle) ou de la région Auvergne-Rhône-Alpes (la Bresse par exemple).

Les massifs montagneux ne sont pas exclus des zones de forte production : on y retrouve en effet le sud-ouest des Vosges (Hautes-Vosges), le nord du Jura (Pays de Besançon) et certaines petites régions agricoles du Massif central (les Dômes et les Combrailles en Puy-de-Dôme, le Velay et les Monts du Forez en Haute-Loire, la Châtaigneraie, les Monts du Cantal et la Planèze dans le Cantal). Bien qu'elles soient soumises à des contraintes spécifiques (des surcoûts de production à l'amont et des coûts de collecte plus élevés, un climat rude, une topographie ne facilitant pas les cultures et donc une alimentation basée sur un système fourrager herbe pâturée / herbe récoltée...), les filières de montagne ont été soutenues par des aides spécifiques et se sont différenciées via une production de produits à plus haute valeur ajoutée (fromages AOP) et / ou de la transformation à la ferme (cf. deuxième partie).

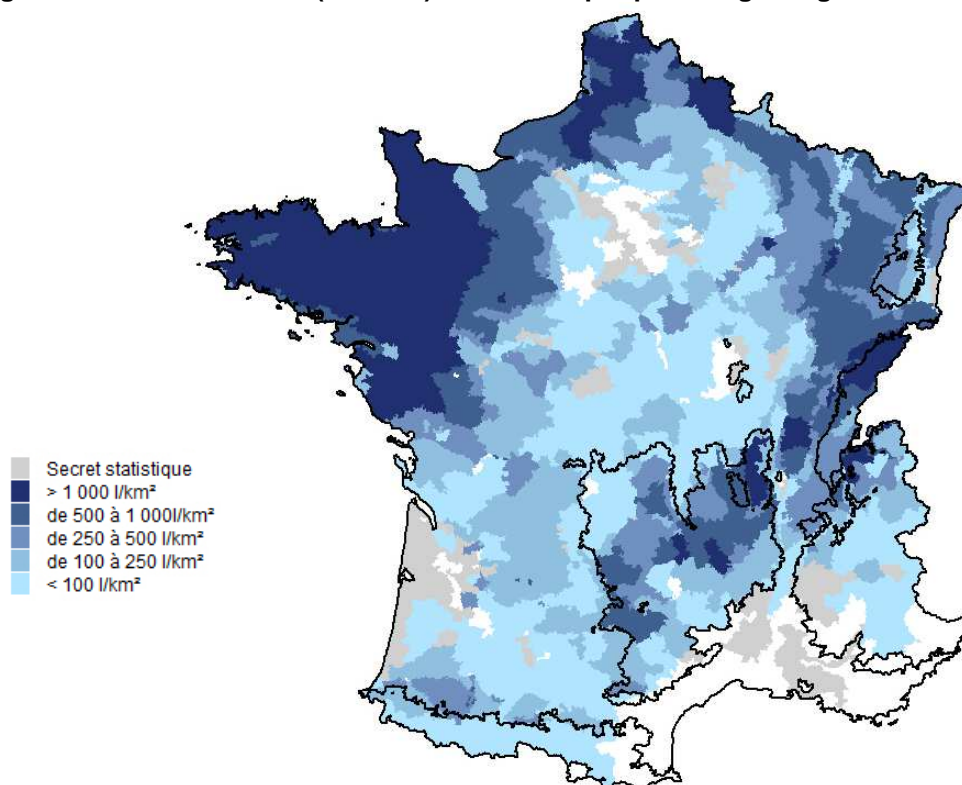
L'ensemble de ces zones à forte production laitière correspond au « croissant laitier ».

Figure 9 : Volumes de lait de vache livrés en 2017-18 par petite région agricole



Source : FranceAgriMer

Figure 10 : Densité laitière (en l/km<sup>2</sup>) en 2017-18 par petite région agricole



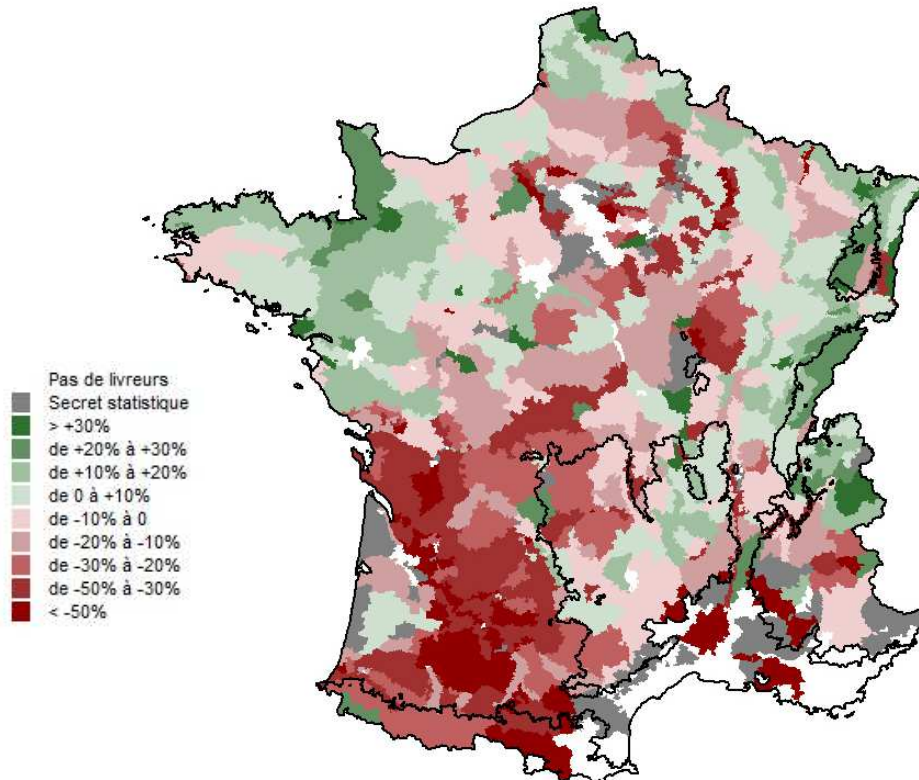
Source : FranceAgriMer

Cette image de la France laitière est la conséquence d'évolutions divergentes des volumes de lait livré sur le territoire national. Le « croissant laitier », dans sa quasi-totalité, affiche entre 2008-09 et 2017-18 une augmentation de la livraison de lait. Quelques régions de ce croissant laitier font toutefois exception, que ce soit en plaine (comme en Cornouaille en Bretagne, du Bessin au Pays d'Auge en Normandie, en Meurthe-et-Moselle dans le Grand Est) ou en montagne (dans le Puy-de-Dôme par exemple).

En revanche, en ce qui concerne les zones hors « croissant laitier », peu d'entre elles ont enregistré une augmentation de la livraison. La tendance est plutôt au repli. Il est particulièrement prononcé dans les zones de polyculture-élevage du centre et du sud-ouest de la France, ainsi que dans le sud-est, autant de régions qui peuvent être qualifiées « en déprise laitière ». L'activité laitière y est souvent concurrencée par d'autres productions, souvent des cultures (grandes cultures, ou plus rarement légumières), parfois de la viande.

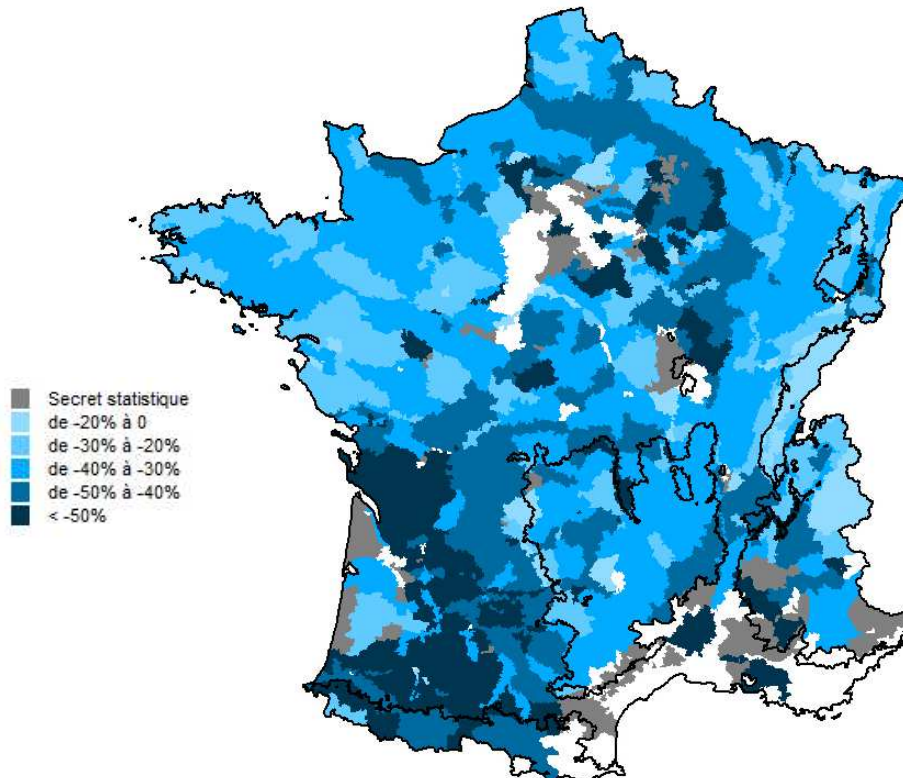
Dans ces zones de déprise, la baisse de la production est liée avant tout à une réduction très forte du nombre de livreurs, souvent supérieure à 50 % entre 2008-09 et 2017-18. Cette désertification est problématique pour l'aval de la filière et plus particulièrement pour l'activité de collecte, une réduction du nombre d'exploitations impliquant une augmentation du temps de collecte et une hausse des coûts. Dans les régions de plaine du « croissant laitier », la tendance est aussi à la diminution du nombre de livreurs, mais elle est plus modérée et surtout a pu être compensée par la récupération des volumes (quotas puis contractuels) par les livreurs toujours en place ou les nouveaux installés et donc par l'agrandissement des exploitations. Les zones de montagne (Vosges, Jura et Savoie en particulier) affichent de leur côté parmi les plus faibles réductions du nombre de livreurs.

Figure 11 : Évolution de la livraison totale entre 2008-09 et 2017-18 par petite région agricole



Source : FranceAgriMer

Figure 12 : Évolution du nombre de livreurs de lait de vache entre 2008-09 et 2017-18 par petite région agricole

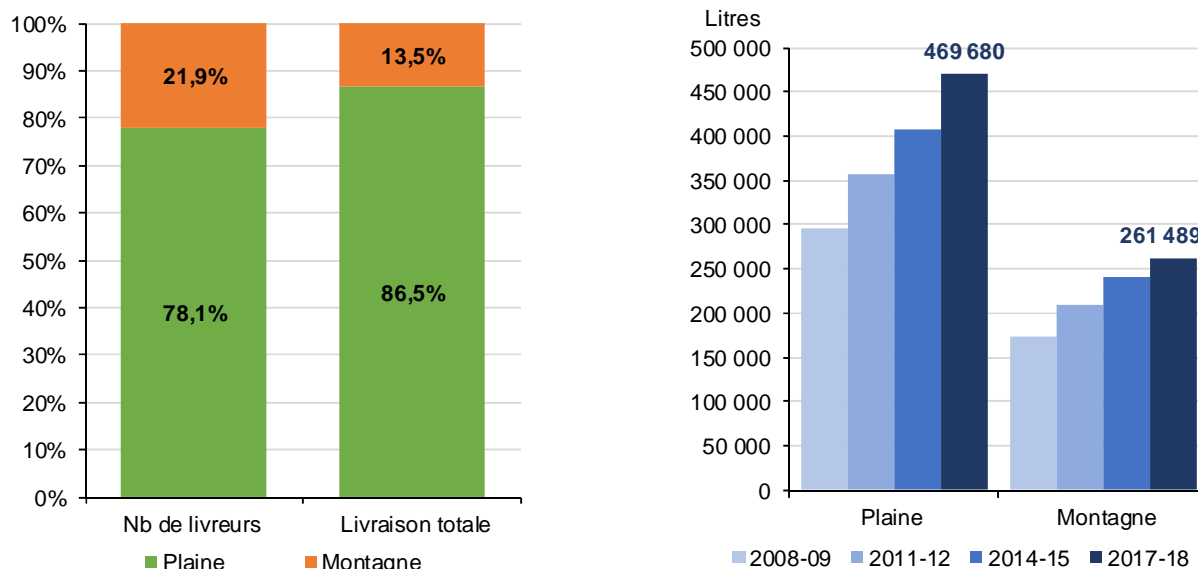


Source : FranceAgriMer

Les zones de montagne<sup>4</sup> regroupent collectivement 21,9 % des exploitations ayant livré du lait en 2017-18 (soit 12 302 exploitations) et 13,5 % (3,22 milliards de litres) de la livraison cumulée. Ces proportions n'ont que très peu varié depuis la campagne 2008-09, où elles étaient respectivement de 21,3 % et 13,7 %.

La réduction plus rapide du nombre de livreurs en zones de plaine (- 34,4 % en neuf campagnes) qu'en zones de montagne (- 31,7 %) a été compensée par un développement plus marqué de la livraison moyenne par éleveur (+ 59,1 % contre + 50,6 % respectivement). Celle-ci s'est établie à 469 700 litres en zones de plaine et à 261 500 litres en zones de montagne : un écart d'un peu plus de 200 000 litres existe donc en 2017-18, alors qu'il était de 122 000 litres environ en 2008-09.

**Figure 13 : Répartition du nombre de livreurs et de la livraison totale par zone en 2017-18 (à gauche) et évolution de la livraison moyenne (à droite)**



Source : FranceAgriMer

Le Massif central regroupe 64,3 % des livreurs de montagne lors de la campagne 2017-18, soit 7 909 exploitations sur les 12 302. C'est un peu moins que neuf campagnes plus tôt (66,8 %), en raison d'un repli des effectifs (- 34,3 %) plus prononcé que dans d'autres massifs. La tendance à la baisse est plus marquée dans la moitié ouest du Massif central, où la filière laitière subit la concurrence de la filière allaitante, que dans la moitié est.

Dans les Alpes et le Jura, la diminution du nombre de livreurs a été moins prononcée et la proportion de livreurs a progressé, pour atteindre respectivement 15,4 % et 15,6 % en 2017-18. Dans ces deux massifs (surtout dans les Savoies en ce qui concerne les Alpes, le reste du massif étant moins dynamique), l'activité laitière est soutenue par la présence de nombreuses filières AOP. Le Jura se distingue en outre par la présence des plus grandes exploitations de montagne, puisque la livraison moyenne y est de 322 300 litres en 2017-18.

Ces trois massifs regroupent 95,3 % des livreurs de montagne et 95,0 % de la livraison totale de lait de montagne en 2017-18.

Même si le nombre de livreurs y est peu important, la dynamique dans les Vosges est similaire à celle des Alpes, avec un repli équivalent du nombre d'exploitations. Ce massif bénéficie également de la force des filières AOP.

En revanche, la concurrence de la filière brebis dans les Pyrénées impacte fortement l'activité lait de vache, qui est en perte de vitesse : le repli du nombre de livreurs s'est établi à 46,3 %, soit le plus fort observé en zone de montagne. Entre 2014-15 et 2017-18, la livraison de lait de vache a diminué de 7,6 % alors que, sur la même période, la collecte de lait de brebis a progressé de 11 % malgré une diminution de 21,6 % du nombre de producteurs.

<sup>4</sup> Le classement plaine / montagne utilisé dans cette étude est basé sur un codage de l'Idèle, à l'échelle des communes, qui s'appuie lui-même sur le classement ICHN : les zones ICHN « haute-montagne » et « montagne » ont été classées en « montagne » ; les zones ICHN « piémonts », « plaine » et « zones défavorisées » ont été classées en « plaine ».

**Tableau 1 : Chiffres-clés sur le nombre de livreurs, la livraison totale, la livraison moyenne par zone**

	2017-18	%17/08	%11/08	%14/11	%17/14
<b>Nombre de livreurs</b>					
<b>Plaine</b>	<b>43 795</b>	<b>-34,4%</b>	<b>-13,8%</b>	<b>-11,4%</b>	<b>-14,1%</b>
<b>Montagne</b>	<b>12 302</b>	<b>-31,7%</b>	<b>-12,0%</b>	<b>-12,1%</b>	<b>-11,7%</b>
Alpes	1 892	-28,4%	-10,3%	-12,4%	-8,9%
Jura	1 918	-19,4%	-7,4%	-6,0%	-7,4%
Massif central	7 909	-34,3%	-13,1%	-13,2%	-12,9%
Pyrénées	307	-46,3%	-17,7%	-16,8%	-21,7%
Vosges	276	-29,6%	-10,2%	-9,4%	-13,5%
<b>Livraison totale (Ml)</b>					
<b>Plaine</b>	<b>20 569,6</b>	<b>+4,3%</b>	<b>+4,2%</b>	<b>+1,1%</b>	<b>-1,0%</b>
<b>Montagne</b>	<b>3 216,8</b>	<b>+2,8%</b>	<b>+5,9%</b>	<b>+1,2%</b>	<b>-4,2%</b>
Alpes	463,9	+8,6%	+5,0%	-1,3%	+4,9%
Jura	618,2	+17,9%	+7,8%	+6,5%	+2,7%
Massif central	1 975,6	-1,5%	+5,9%	+1,0%	-7,9%
Pyrénées	81,5	-22,5%	-1,5%	-14,9%	-7,6%
Vosges	77,6	+14,1%	+10,4%	+5,3%	-1,9%
<b>Livraison moyenne (litres)</b>					
<b>Plaine</b>	<b>469 680</b>	<b>+59,1%</b>	<b>+20,9%</b>	<b>+14,1%</b>	<b>+15,3%</b>
<b>Montagne</b>	<b>261 489</b>	<b>+50,6%</b>	<b>+20,4%</b>	<b>+15,2%</b>	<b>+8,6%</b>
Alpes	245 213	+51,8%	+17,0%	+12,6%	+15,1%
Jura	322 301	+46,3%	+16,4%	+13,3%	+11,0%
Massif central	249 785	+49,9%	+21,8%	+16,4%	+5,7%
Pyrénées	265 556	+44,3%	+19,6%	+2,2%	+18,0%
Vosges	281 312	+62,0%	+23,0%	+16,2%	+13,4%

Source : FranceAgriMer

Une analyse plus fine par région (basée sur un zonage de la France élaboré par l'Idede ; cf. annexe 2) permet de distinguer des variabilités selon les effectifs, la livraison moyenne, la livraison totale, mais également les dynamiques depuis la campagne 2008-09 (cf. annexe 1 pour le détail des données).

Parmi les observations à retenir, il faut noter :

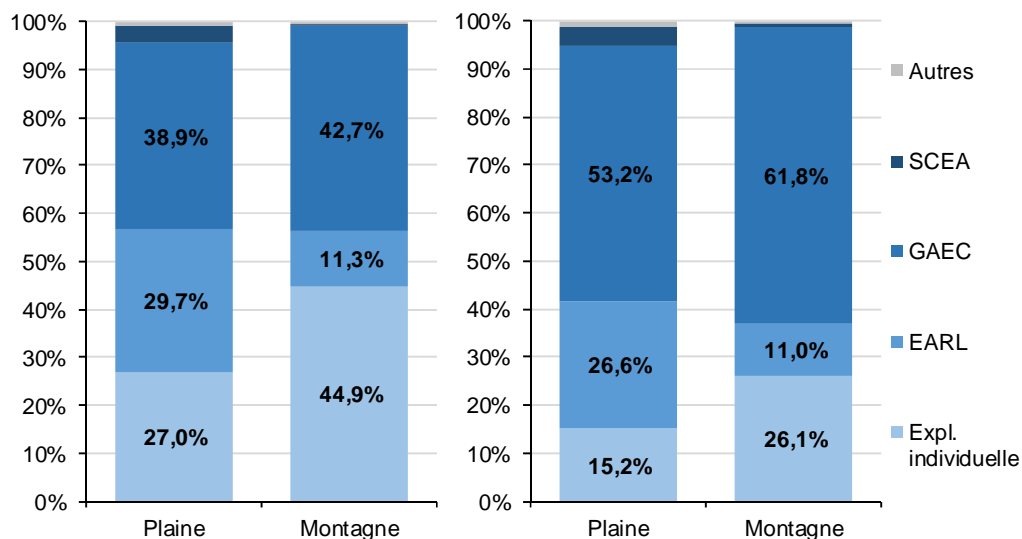
- une réduction plus lente, et équivalente, du nombre de livreurs dans les bassins laitiers de plaine et les zones de montagnes et piémonts ;
- mais une réduction qui s'est accélérée dans les bassins de plaine depuis la fin des quotas laitiers (sur la période 2014 à 2017), ce qui n'a pas été le cas en montagne ;
- les replis des effectifs les plus faibles dans les Alpes du Nord et dans le Jura, plus faibles même que dans les bassins de plaine ;
- au contraire, une diminution des effectifs de livreurs particulièrement marquée dans les zones de polyculture-élevage en général et dans les zones de densité lait faible et le sud-ouest en particulier : du fait de la diversification des activités des exploitations, la tendance à l'arrêt de l'activité laitière y est plus facile à mettre en œuvre que dans d'autres régions, si elle devient difficile. Pour autant, le phénomène ne semble pas s'être amplifié depuis la fin des quotas laitiers ;
- dans ces zones de polyculture-élevage également les baisses de livraison les plus significatives sur la période 2008 à 2017, en particulier dans la période qui a suivi la fin des quotas, alors que la livraison moyenne a augmenté ;
- les niveaux de livraison moyenne les plus élevés dans les bassins de plaine, qui sont également les zones où la livraison totale a enregistré la plus forte croissance ;
- des niveaux de production qui restent plus limités dans les exploitations de montagne, mais une livraison qui a progressé en neuf campagnes, sauf dans le Massif central ouest et les Piémonts.

### **Plaines et montagnes se distinguent par les formes juridiques de leurs exploitations laitières...**

Les exploitations laitières localisées en zones de plaine et celles localisées en zones de montagne se distinguent par la nature de leurs formes juridiques :

- en plaine, trois formes juridiques cohabitent dans des proportions relativement homogènes : les GAEC comptent pour près de 39 % des effectifs, mais les parts des EARL et des exploitations individuelles ne sont pas négligeables et quasiment équivalentes (entre 27 % et 30 %) ;
- en montagne, les exploitations individuelles restent prépondérantes (45 % environ), mais perdent progressivement du terrain face aux GAEC, dont la part atteint presque 43 % en 2017-18. L'EARL est une forme moins courante : elle compte pour 11,3 % des effectifs. La particularité de la montagne est également l'absence quasi totale de SCEA.

**Figure 14 : Répartition des effectifs de livreurs (à gauche) et des volumes livrés (à droite) par forme juridique en 2017-18, en plaine et en montagne**

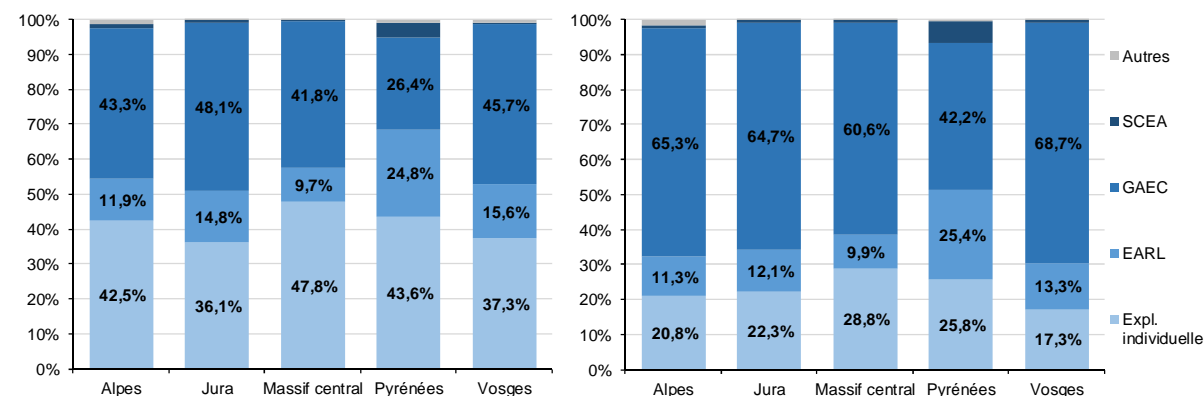


Source : FranceAgriMer

En matière de volumes livrés, les GAEC pèsent lourd en montagne (près de 62 % des volumes de lait proviennent de ce type d'exploitation), en raison d'une livraison moyenne plus de deux fois supérieure à celle des exploitations individuelles (381 400 l contre 153 000 l). La livraison moyenne des EARL se situe à un niveau intermédiaire : 255 100 l, juste sous le niveau de la livraison moyenne dans l'ensemble des zones de montagne, qui est de 263 600 l.

La même hiérarchie dans les formes juridiques s'observe en plaine, sur des niveaux plus élevés : la livraison moyenne des GAEC y atteint 642 400 l, alors que celle des exploitations individuelles plafonne à 264 400 l. Le poids des GAEC dans les volumes livrés en est par conséquent renforcé, alors que les exploitations individuelles ne sont à l'origine que de 15,2 % du lait livré. Avec une livraison moyenne de 420 400 l (inférieure à la livraison moyenne des exploitations de plaine, de 469 700 l), les EARL fournissent 26,6 % du lait, une proportion donc moins importante que celle de leurs effectifs. Les SCEA représentent 3,4 % des effectifs et 3,9 % des volumes, avec une livraison moyenne (535 100 l) supérieure à la livraison moyenne en zones de plaine.

**Figure 15 : Répartition des effectifs de livreurs (à gauche) et des volumes livrés (à droite) par forme juridique en 2017-18, pour chaque massif de montagne**



Source : FranceAgriMer

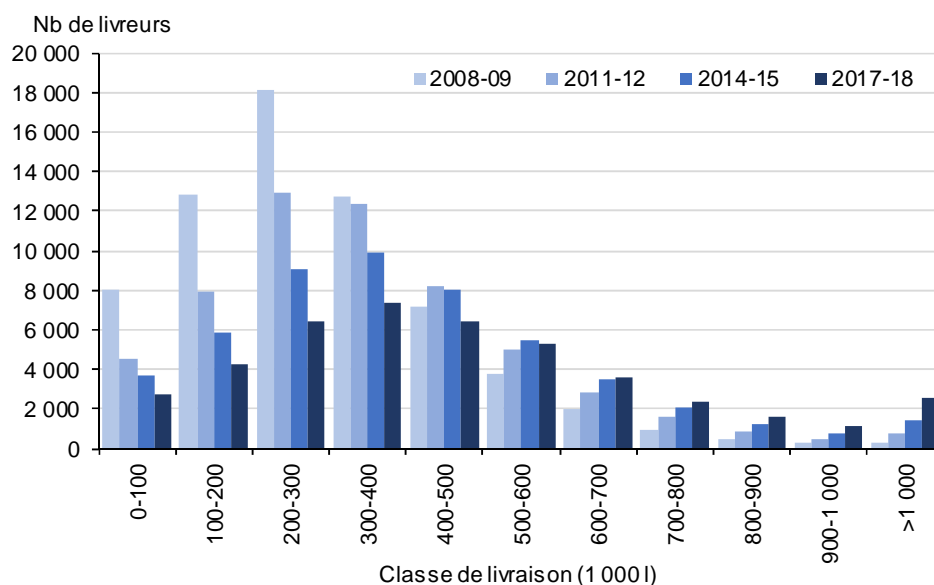
Au sein même des massifs montagneux se dégagent quelques particularités :

- dans les Pyrénées, une proportion d'EARL plus importante que dans les autres massifs, aux dépens des GAEC ;
- dans le Jura et les Vosges, les plus faibles parts d'exploitations individuelles, au profit des GAEC, avec une proportion d'EARL qui atteint environ 15 % ;
- un profil d'exploitations livrant du lait relativement proche dans les Alpes et le Massif central.

### ... et par la répartition de leurs exploitations par classe de livraison

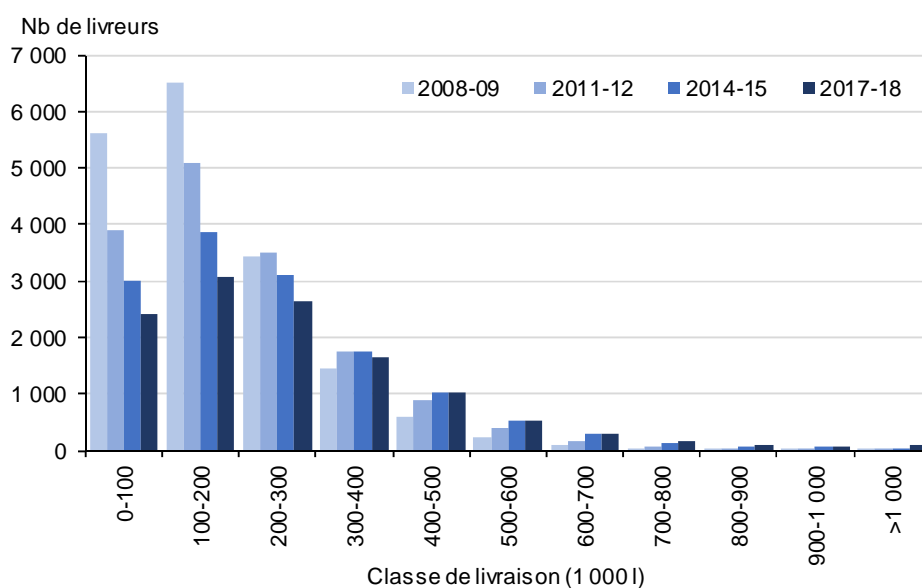
La répartition des exploitations laitières de plaine par classe de livraison, et son évolution depuis la campagne 2008-09, est similaire à celle de l'ensemble des exploitations françaises (cf. Figure 2). Ainsi, dans les classes inférieures à 600 000 litres, les effectifs sont en réduction lors de la campagne 2017-18, alors qu'ils sont orientés à la hausse dans les classes supérieures.

**Figure 16 : Répartition du nombre de livreurs par classe de livraison en zones de plaine**



Source : FranceAgriMer

**Figure 17 : Répartition du nombre de livreurs par classe de livraison en zones de montagne**



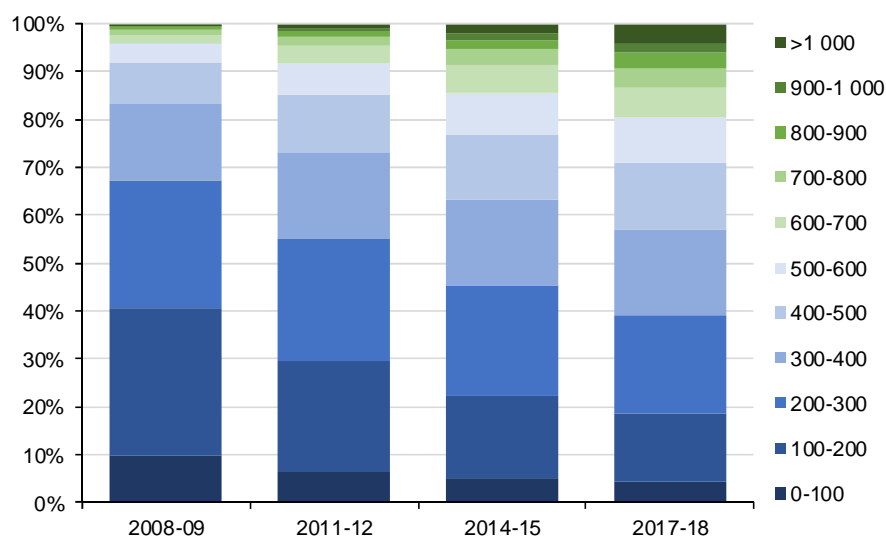
Source : FranceAgriMer



En revanche, le profil est tout autre en zones de montagne. Les classes en décroissance en 2017-18 (par rapport à 2014-15) sont celles de 400 000 litres et moins. Le nombre de livreurs est globalement stable dans les classes intermédiaires de 400 à 600 000 litres et en augmentation dans les classes supérieures. Un doublement des effectifs de livreurs dans la classe de plus de 1 million de litres peut notamment être observé au cours des quatre dernières campagnes.

En 2008-09, plus de 86 % des exploitations de montagne avaient livré en moyenne moins de 300 000 litres, pour une livraison cumulée qui atteignait environ 67 % de la livraison de lait de montagne. Les plus grandes exploitations (> 800 000 litres) ne regroupaient alors que 0,2 % des effectifs et 1,2 % du lait. Neuf campagnes plus tard, ces grandes exploitations représentent 2,4 % des livreurs de montagne et 9,2 % des volumes, ce qui témoigne de l'agrandissement des exploitations, même en montagne, évoqué précédemment. Dans le même temps, la part des exploitations de moins de 300 000 litres est tombée à 67 % des effectifs et 39 % de la livraison.

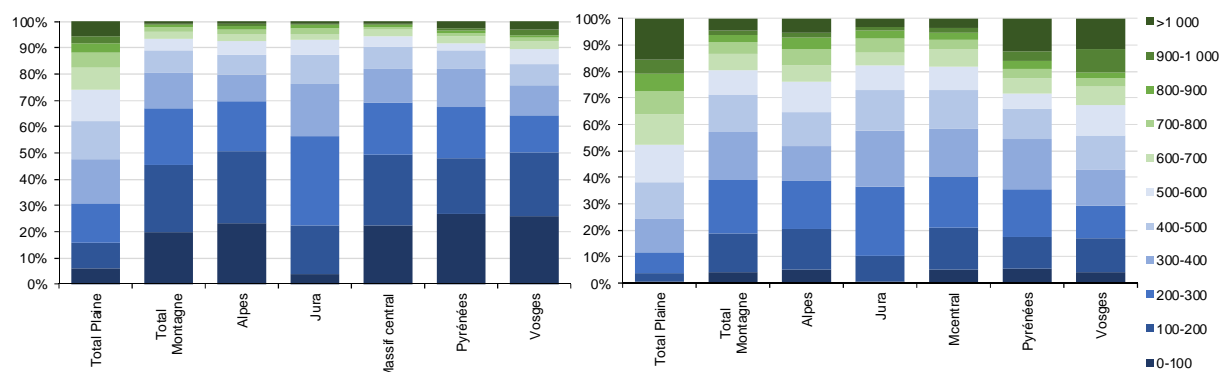
**Figure 18 : Répartition des volumes de lait livré en zones de montagne, par classe de livraison (en 1 000 l)**



Source : FranceAgriMer

Les évolutions constatées au cours des neuf dernières campagnes ont conduit à une image différente du paysage laitier en plaine et en montagne, avec des exploitations de plus grande taille plus nombreuses en plaine. En effet, dans ces zones, les exploitations livrant plus de 800 000 litres représentent environ 12 % des effectifs et plus de 27 % du lait qui y est livré. Quant aux plus petites exploitations, de moins de 300 000 litres, elles comptent pour moins d'un tiers des effectifs et environ 12 % du lait livré.

**Figure 19 : Répartition des effectifs de livreurs (à gauche) et de la livraison totale (à droite) par classe de livraison (en 1 000 l) en 2017-18, pour chaque zone**



Source : FranceAgriMer

Au-delà de la dichotomie plaine / montagne, des différences sont observables entre massifs montagneux :

- le Jura a notamment la particularité de ne présenter qu'un nombre très restreint de toutes petites exploitations (< 100 000 litres), mais une plus grande proportion d'exploitations livrant entre 200 et 500 000 litres de lait. De fait, la livraison moyenne des exploitations du Jura atteint 322 300 litres, loin devant celle des autres massifs ;
- dans les Vosges et dans les Pyrénées, la proportion d'exploitations livrant au moins 800 000 litres de lait est significativement plus élevée que dans les autres massifs ou que de la moyenne des exploitations de montagne : 4,6 % des livreurs des Pyrénées produisent plus de 800 000 litres, 6,2 % dans les Vosges, contre 2,4 % pour l'ensemble de la montagne. Le constat est le même pour leur part dans la livraison totale de leur massif respectif : ces exploitations de plus de 800 000 litres fournissent 22,6 % du lait dans les Vosges, 19,2 % dans les Pyrénées, contre 9,2 % pour l'ensemble de la montagne.

## Focus sur les exploitations biologiques

### Remarque méthodologique :

La base des opérateurs habilités en bio en 2018, fournie par l'Agence Bio, a été utilisée pour extraire les livreurs biologiques de la base livraison de FranceAgriMer (et les vendeurs directs biologiques de la base vente directe de FranceAgriMer dans la 2<sup>e</sup> partie de cette étude). Le rapprochement de ces bases s'est fait sur les Siret des exploitations, avec quelques limites :

- des Siret incorrects dans l'une ou l'autre des bases ;
- un décalage dans le temps, la base des opérateurs habilités étant une image en 2018, alors que la base livraison porte sur la campagne 2017-18 (et la base vente directe sur 2017), avec donc le risque de prendre en compte comme « biologique » des exploitations qui ne l'étaient peut-être pas encore.

La base des opérateurs habilités fournit en fait le nombre de vaches « converties » en bio et le nombre de vaches en cours de conversion. Certaines exploitations sont mixtes, c'est-à-dire qu'une partie du cheptel est convertie, et l'autre partie est en cours de conversion. Ont été considérées comme exploitations biologiques celles pour lesquelles 60 % au moins du cheptel était converti. Ainsi, dans la base fournie par l'Agence Bio, on dénombre 2 716 exploitations biologiques.

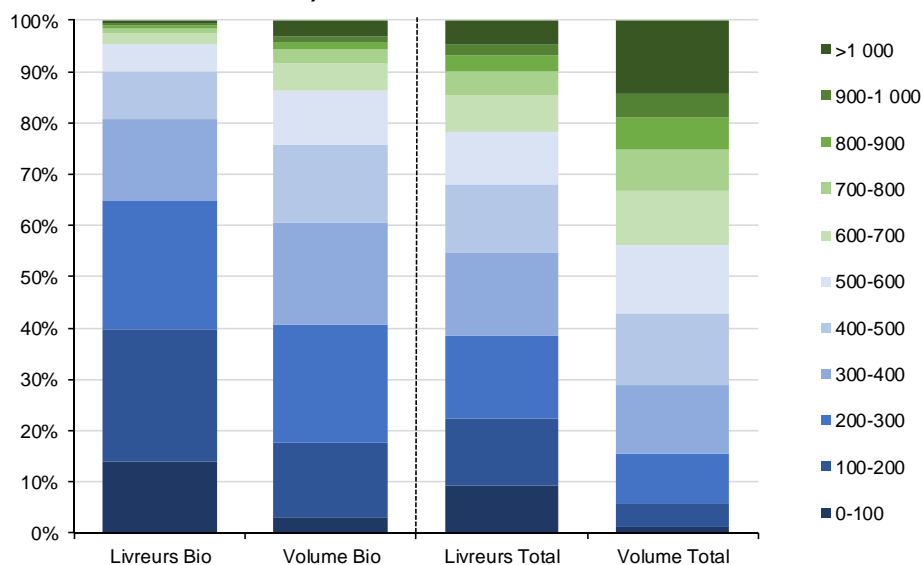
Une fois le rapprochement fait entre la base des opérateurs habilités en bio et la base livraison, 1 980 livreurs biologiques sont extraits. Cela représente environ 70 % des livreurs biologiques totaux (calcul réalisé sur la base des données de l'Enquête mensuelle laitière FranceAgriMer-SSP à janvier 2018).

Sur la campagne 2017-18, et d'après l'enquête annuelle livraison, 3,5 % des livreurs de lait de vache sont en agriculture biologique. Ils livrent 2,3 % du lait de vache national, soit environ 540 millions de litres. Par comparaison, d'après les données de l'Enquête mensuelle laitière FranceAgriMer-SSP, les livreurs biologiques ont livré 700 millions de litres de lait sur la même période, soit 2,9 % du lait de vache. L'échantillon de livreurs biologiques extrait de la base livraison est donc sous-représentatif de la population de livreurs biologiques sur la période considérée. Il est important de garder cette information en tête dans les analyses suivantes.

La répartition des livreurs biologiques par forme juridique est quasiment identique à celle de l'ensemble des livreurs de lait de vache, que ce soit sur les effectifs ou les volumes totaux de lait livré, à savoir :

- le GAEC est la principale forme rencontrée : elle représente 42 % des effectifs et 55 % des volumes livrés, grâce au niveau de livraison moyenne le plus élevé (355 100 litres) ;
- l'exploitation individuelle, de taille moyenne plus réduite (162 600 litres), compte pour 29 % des livreurs biologiques mais 17 % seulement de leur livraison ;
- l'EARL regroupe 26 % des effectifs de livreurs biologiques et 25 % du lait biologique, pour une livraison moyenne de 261 600 litres.

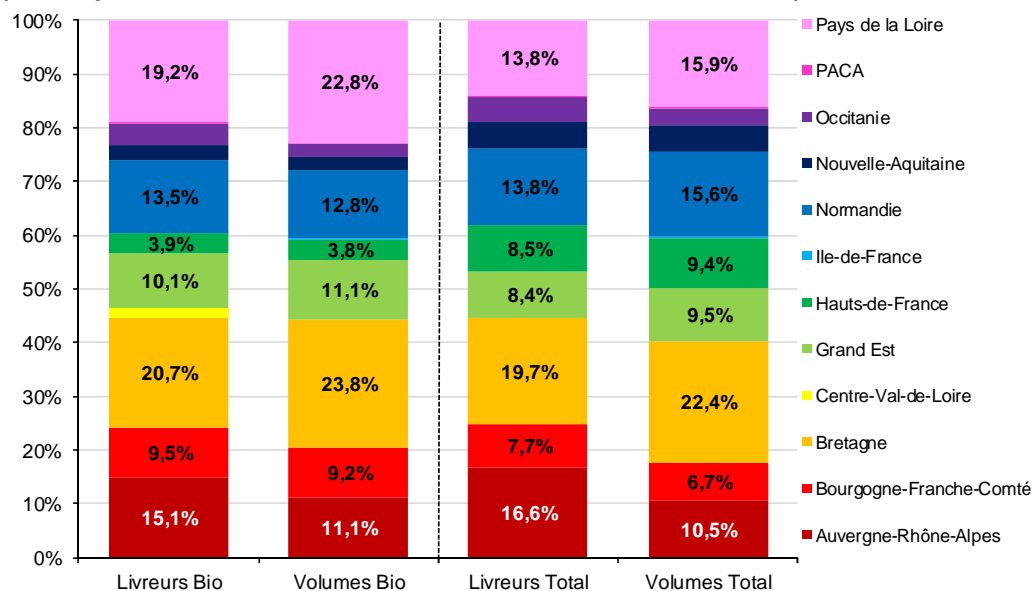
**Figure 20 : Répartition des effectifs de livreurs biologiques et de la livraison totale de lait biologique par classe de livraison (en 1 000 l) en 2017-18 (et comparaison avec les effectifs et volumes totaux en France)**



Source : FranceAgriMer

Les exploitations laitières biologiques ont un niveau de production relativement réduit comparativement à l'ensemble des livreurs de lait de vache. En effet, 65 % d'entre elles livrent moins de 300 000 litres, et cette proportion monte à 81 % en ajoutant une classe de livraison (300 à 400 000 litres). Ces exploitations fournissent 61 % du lait biologique. À l'opposé, très peu d'exploitations biologiques produisent plus de 800 000 litres de lait : elles ne sont que 1,5 %.

**Figure 21 : Répartition des effectifs de livreurs bio et des volumes de lait par région en 2017-18 (et comparaison avec les effectifs et volumes totaux en France)**



Source : FranceAgriMer

Les livreurs biologiques sont localisés pour 80 % d'entre eux en zones de plaine. *A priori*, il s'agit principalement du Grand Ouest, puisque les régions Bretagne, Pays de la Loire et Normandie regroupent à elles trois plus 54 % des livreurs biologiques.

Les livreurs biologiques de montagne sont caractérisés par une production moyenne inférieure à celle des livreurs de plaine (185 700 litres, contre 295 000 litres). Ils ne fournissent ainsi qu'à peine 14 % du lait bio. Parmi ces livreurs de montagne, 62 % sont situés dans le Massif central. Les Alpes et le Jura regroupent environ 14 % des livreurs biologiques de montagne chacun.

L'activité biologique est particulièrement représentée dans certaines régions : en Bourgogne-Franche-Comté, en Bretagne, en Centre-Val-de-Loire, dans le Grand Est, en Pays de la Loire, que ce soit d'un point de vue effectifs de livreurs ou volumes livrés. La Normandie se caractérise par une part de livreurs biologiques équivalente à celle de l'ensemble des livreurs, mais une part dans la production de lait bio inférieure, ces exploitations biologiques affichant une livraison moyenne plus restreinte.

## Focus sur les exploitations sous autres SIQO

### Remarque méthodologique :

La base des opérateurs habilités en filière sous SIQO (hors bio), fournie par l'Inao, a été utilisée pour dégager quelques analyses sur ces filières, à partir de la base livraison de FranceAgriMer. Le rapprochement de ces deux bases, sur les Siret des exploitations laitières, a permis d'isoler 10 508 livreurs habilités pour la production de lait de vache sous SIQO. Cela représenterait entre 72 % (d'après la liste des opérateurs habilités de l'Inao) et 78 % de l'ensemble des livreurs sous SIQO (d'après les « Chiffres-clés 2017 Inao – Cnaol »).

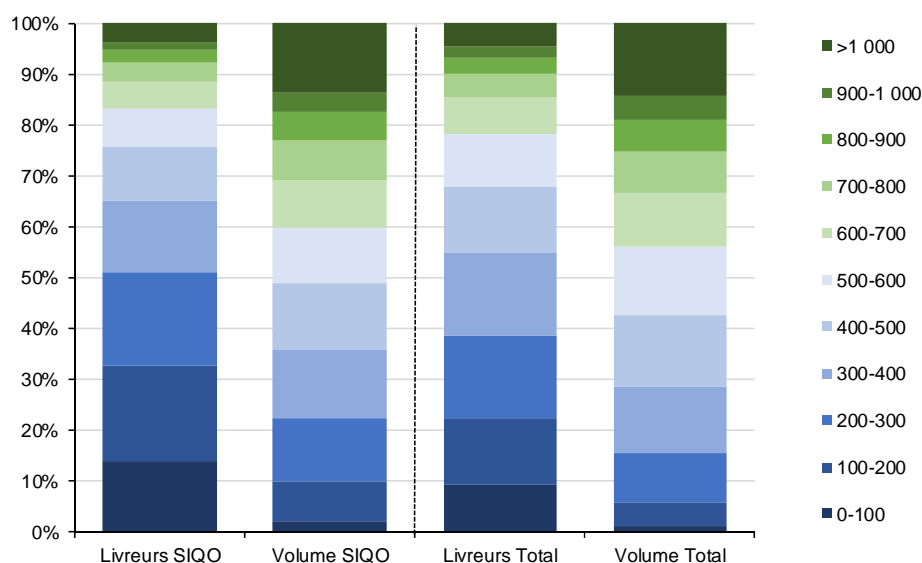
Quelques limites au rapprochement des deux bases concernent des Siret incorrects dans l'une ou l'autre des bases, et un léger décalage temporel : la base de livraison FranceAgriMer porte sur la campagne 2017-18, celle de l'Inao a été établie au 4<sup>e</sup> trimestre 2017 : de nouveaux opérateurs en 2018 peuvent ne pas être pris en compte.

Sur la campagne 2017-18, 10 508 livreurs habilités en production sous SIQO autres que bio ont été identifiés dans la base livraison. Ils représentent environ 19 % de l'ensemble des livreurs de lait de vache et ont livré 3,84 milliards de litres de lait, soit 16,1 % de la livraison nationale. La livraison moyenne des exploitations habilitées à produire sous SIQO s'est établie à 365 500 litres, contre 424 100 litres pour l'ensemble des livreurs français.

Les données de l'Enquête mensuelle laitière SSP-FranceAgriMer indiquent une livraison de lait AOP sur cette campagne de 3,89 milliards de litres, soit 16,1 % de la collecte totale (pour rappel, les données de l'enquête annuelle livraison couvrent 99,3 % de la livraison totale, en raison des non-réponses). L'échantillon des livreurs habilités en production sous SIQO est donc représentatif, au moins sur les volumes.

Les formes juridiques rencontrées dans les exploitations habilitées en production sous SIQO et leur proportion sont relativement similaires à celles de l'ensemble des livreurs laitiers. Avec près de 45 % des effectifs, le GAEC est la forme la plus répandue, devant l'exploitation individuelle (34 %). Ces deux formes pèsent un peu plus que dans la population totale de livreurs, alors que l'EARL ne compte que pour 19 %, que ce soit pour les effectifs ou les volumes. Avec le niveau de livraison moyen le plus élevé (un peu plus de 500 000 litres), les GAEC fournissent près de 62 % du lait AOP / IGP français. Les exploitations individuelles affichent au contraire une livraison moyenne de 178 700 litres, et leur part dans la livraison totale de lait AOP / IGP atteint à peine 17 %. Globalement, ces livreurs habilités en production sous SIQO ont, pour une forme juridique donnée, des niveaux de livraison inférieurs aux moyennes nationales de l'ensemble des livreurs, pour la même forme juridique.

**Figure 22 : Répartition des effectifs de livreurs et de la livraison totale de lait en production sous SIQO par classe de livraison (en 1 000 l) en 2017-18 (et comparaison avec les effectifs et volumes totaux en France)**



Source : FranceAgriMer

En effet, même si le phénomène est moins marqué que pour les livreurs biologiques, les exploitations habilitées à la production de lait sous autres SIQO sont de « taille » relativement petite : plus de 51 %

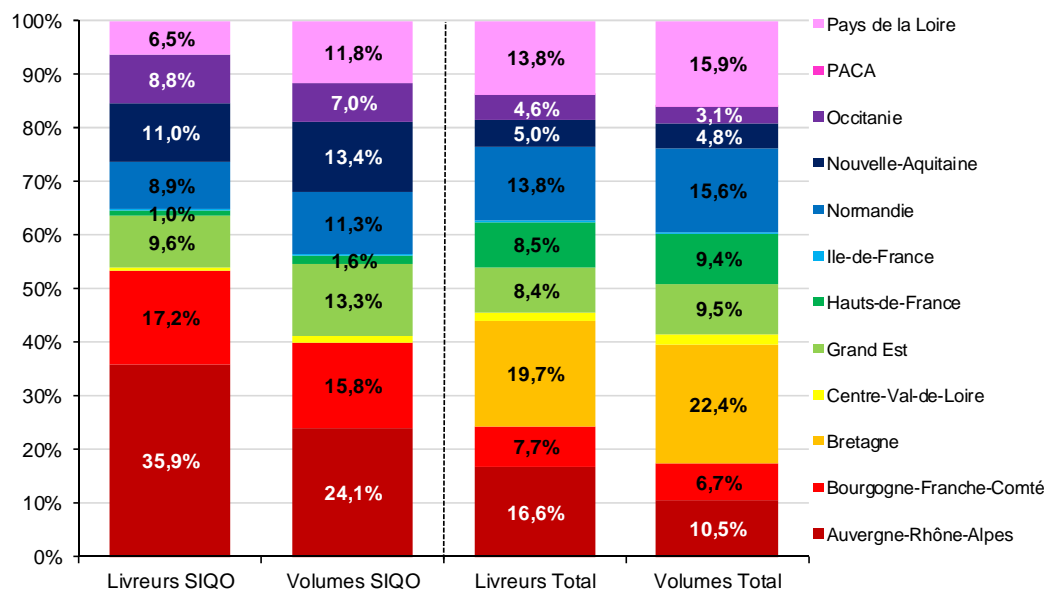
de ces exploitations livrent en 2017-18 moins de 300 000 litres de lait ; les trois quarts des exploitations produisent moins de 500 000 litres. Elles ne fournissent cependant qu'une faible part du lait AOP / IGP : 22 % pour les exploitations de moins de 300 000 litres, 49 % pour celles de moins de 500 000 litres. À l'opposé, 7,7 % des exploitations produisent au moins 800 000 litres, dont la moitié dépasse même 1 million de litres. Ces exploitations de plus de 800 000 litres apportent à la filière autant que celles de moins de 300 000 litres (23 %), et les grandes exploitations (> 1 million) produisent à elles seules près de 14 % du lait sous SIQO.

La particularité de ces exploitations habilitées à produire sous SIQO est leur localisation majoritairement en zones de montagne (pour 55 % des effectifs), qui va de pair avec l'importance et la diversité de la production de fromages AOP, par rapport au beurre ou à la crème. Dans le détail, 55 % de ces exploitations de montagne sont dans le Massif central ; les Alpes et le Jura en concentrent 20 % chacun, alors qu'il n'y en a que 2 % dans chacun des massifs des Pyrénées et des Vosges.

En revanche, en ce qui concerne la production de lait, ces exploitations de montagne ne comptent que pour 39 % des volumes, leur niveau de livraison moyenne étant de 258 700 litres, contre 497 200 litres pour les exploitations sous SIQO de plaine.

En zones de plaine, les exploitations se concentrent en Normandie et en Pays de la Loire, ces deux régions bénéficiant, outre les fromages, d'appellations sur le beurre et / ou la crème.

**Figure 23 : Répartition des effectifs de livreurs et des volumes de lait sous SIQO par région en 2017-18 (et comparaison avec les effectifs et volumes totaux en France)**



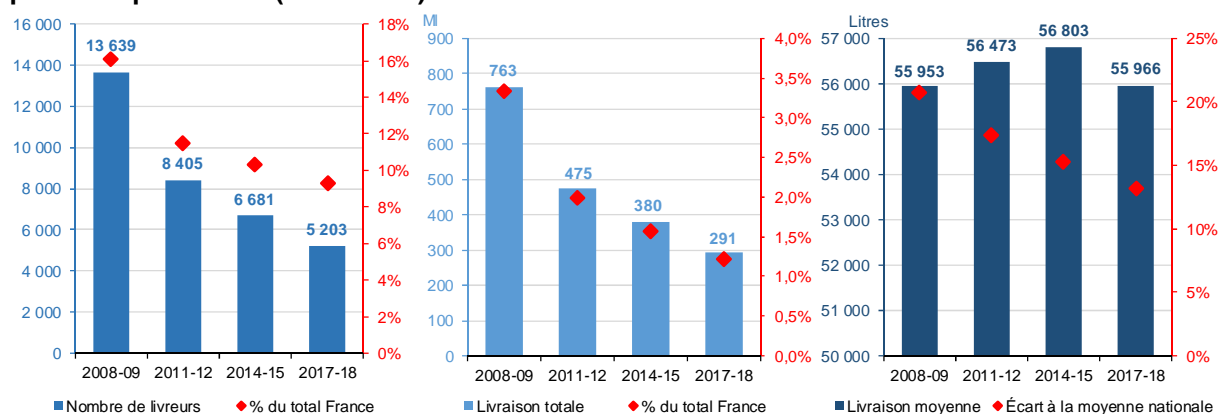
Source : FranceAgriMer

Les livreurs habilités à la production sous SIQO sont surreprésentés en Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. Cette activité est également relativement développée dans le Grand Est, en volumes plus spécifiquement, les exploitations sous SIQO livrant plus de lait que les exploitations hors SIQO dans cette région. Les livreurs sous SIQO sont en revanche moins présents dans le Grand Ouest, totalement absents en Bretagne.

## Les caractéristiques des petites exploitations, livrant moins de 100 000 l de lait

Ont été qualifiées de « petites exploitations » celles livrant en moyenne sur une campagne moins de 100 000 litres de lait. Leurs effectifs ont diminué de 61,9 % entre 2008-09 et 2017-18, soit près de deux fois plus que pour l'ensemble des exploitations laitières livrant du lait. En conséquence, elles ne comptent plus que pour 9,3 % des effectifs en 2017-18, contre 16,1 % lors de la campagne 2008-09. La livraison cumulée de ces petites exploitations a évolué de la même façon, et dans les mêmes proportions (- 61,8 % en neuf campagnes). Leur part dans la livraison nationale, déjà très faible en 2008-09 (3,3 %), s'est amenuisée au fil des campagnes pour tomber à 1,2 % en 2017-18.

**Figure 24 : Évolution du nombre de livreurs, de la livraison totale et de la livraison moyenne des petites exploitations (< 100 000 l)**

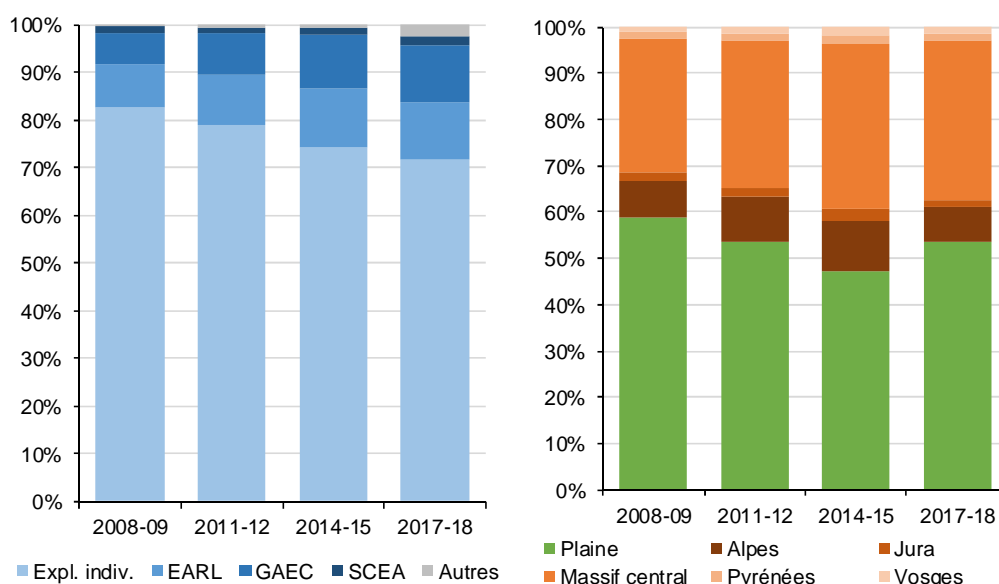


Source : FranceAgriMer

Les petits livreurs de lait de vache sont caractérisés par :

- une grande majorité (70 %), bien que décroissante au fil des campagnes, d'exploitations individuelles. Néanmoins, entre les campagnes 2008-09 et 2014-15, un développement des formes sociétaires a pu être constaté, en particulier des EARL et des GAEC ; les proportions se sont stabilisées depuis la fin des quotas laitiers ;

**Figure 25 : Répartition du nombre de livreurs (< 100 000 l) par forme juridique (à gauche) et par zone géographique (à droite)**



Source : FranceAgriMer

- une large implantation en zones de montagne, entre 41 % et 53 % selon les campagnes, ce qui est une proportion bien supérieure à celle observée pour l'ensemble des livreurs (pour rappel environ 21,5 %). La capacité d'agrandissement des exploitations dans les massifs montagneux est en effet

plus difficile que dans les régions de plaine, du fait des contraintes topographiques, ce qui explique l'importance des petites exploitations dans cette zone ;

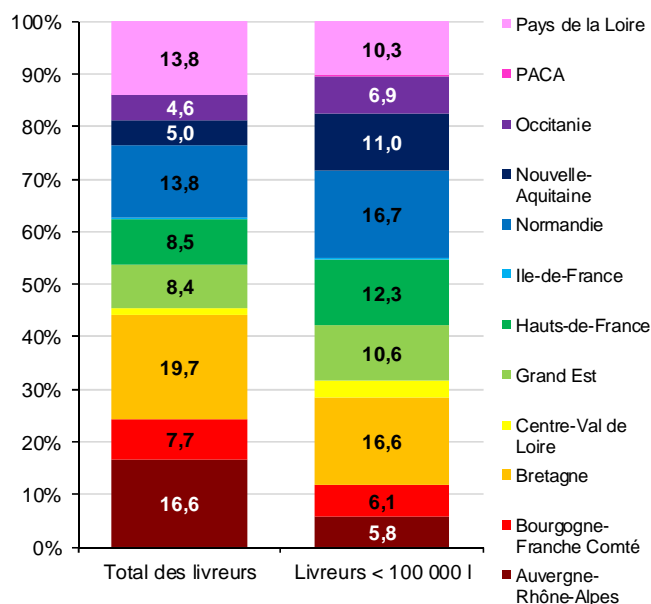
- une concentration dans le Massif central, qui regroupe environ les trois quarts de ces petites exploitations de montagne en 2017-18, alors que ce massif rassemble 64 % de l'ensemble des livreurs de montagne. Les petites exploitations sont également légèrement surreprésentées dans les Alpes, puisque ce massif en regroupe un peu plus de 16 %, soit un point de plus que pour l'ensemble des livreurs.

En ce qui concerne spécifiquement les petites exploitations en zones de plaine, les régions Bretagne et Normandie se distinguent avec chacune près de 17 % des effectifs et de la livraison nationale de ces livreurs de moins de 100 000 litres lors de la campagne 2017-18. On constate donc une surreprésentation des petits livreurs en Normandie.

Quatre régions regroupent entre 10 % et 12 % de ces livreurs, et de la livraison : le Grand Est, la Nouvelle-Aquitaine, les Hauts-de-France et les Pays de la Loire, les trois premières régions affichant une forte concentration de petits livreurs, alors que la proportion de petits livreurs est de 3,5 points inférieure à celle de l'ensemble des livreurs en Pays de la Loire.

Enfin, on dénombre en Occitanie, en Bourgogne-Franche-Comté et en Auvergne-Rhône-Alpes entre 6 % et 7 % de petits livreurs. C'est particulièrement peu en Auvergne-Rhône-Alpes au regard des effectifs de livreurs totaux de la région.

**Figure 26 : Répartition des effectifs de livreurs totaux et de petits livreurs (< 100 000 l) par région en 2017-18**



Source : FranceAgriMer

Autre caractéristique des exploitations livrant moins de 100 000 litres de lait : elles montrent une surreprésentation de l'activité biologique. En effet, d'après la base servant de référentiel (et en tenant compte des limites explicitées précédemment), 3,5 % des livreurs français sont en bio en 2017-18, mais ils sont 5,2 % des livreurs de moins de 100 000 litres à être habilités à cette production. De même, une proportion légèrement plus importante de petits livreurs en conversion semble apparaître à cette même période : 2,2 % des petits livreurs, contre 1,9 % pour l'ensemble des exploitations françaises.

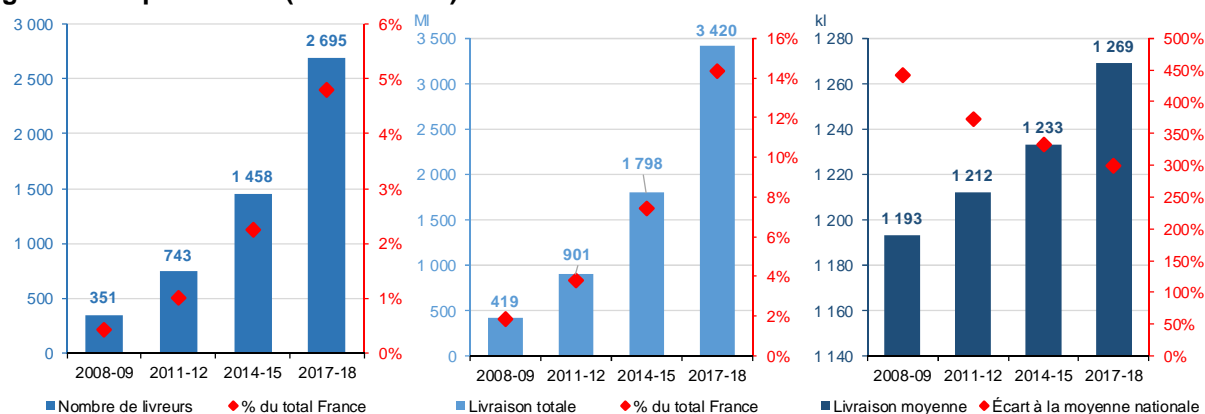
Le croisement de la base vente directe avec la base livraison permet d'identifier (avec toutes les précautions de rigueur, compte tenu de la non-exhaustivité de la base vente directe et des difficultés liées aux Siret) 383 petits livreurs qui font également de la vente directe. Dans cette population de livreurs de moins de 100 000 litres, 7,4 % sont donc en réalité mixtes (contre 3,3 % pour l'ensemble des livreurs). Ces exploitations sont localisées pour près de 60 % en Auvergne-Rhône-Alpes.



## Les caractéristiques des grandes exploitations, livrant plus de 1 000 000 l de lait

Le seuil de 1 million de litres livrés a été choisi pour distinguer les grandes exploitations laitières. Alors qu'il en existait 265 en 2008-09, leur nombre a été multiplié par 10 pour atteindre 2 695 unités en 2017-18. Ainsi, si elles ne représentaient que 0,4 % des exploitations en 2008-09, leur proportion est montée à 4,8 % neuf campagnes plus tard.

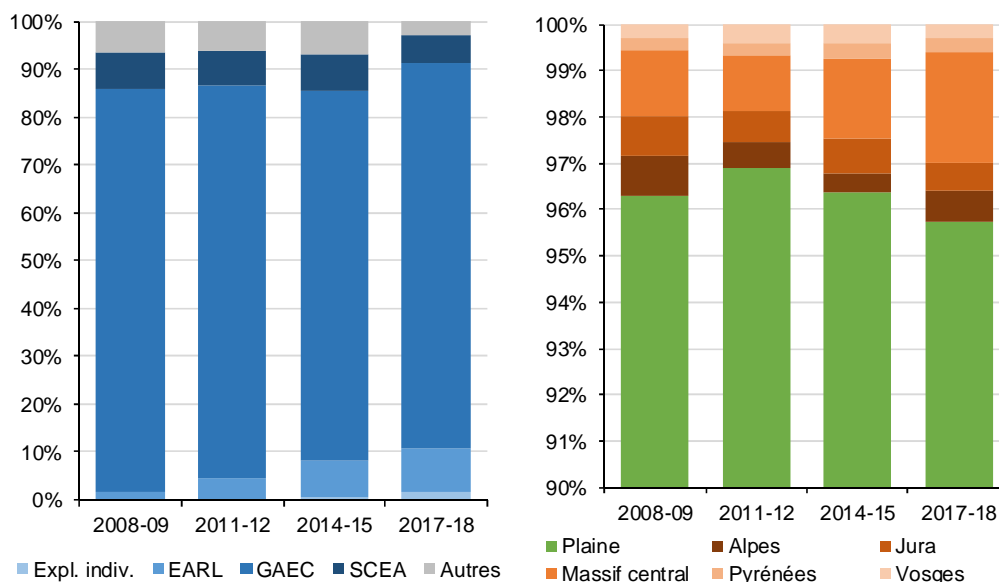
**Figure 27 : Évolution du nombre de livreurs, de la livraison totale et de la livraison moyenne des grandes exploitations (> 1 000 000 l)**



Source : FranceAgriMer

L'augmentation de leur livraison totale cumulée a été tout aussi prononcée, de + 717 % entre 2008-09 et 2017-18 : en conséquence, de 1,8 %, leur part dans la livraison nationale est passée à 14,3 %. Cette croissance est liée d'abord à l'augmentation du nombre de grandes exploitations, et dans une moindre mesure à celle de leur livraison moyenne. Toutefois, comparativement à la hausse de la livraison moyenne de l'ensemble des exploitations laitières françaises, celle des exploitations de plus d'un million de litres a été modérée : l'écart à la moyenne nationale s'est donc progressivement résorbé.

**Figure 28 : Répartition du nombre de livreurs (> 1 000 000 l) par forme juridique (à gauche) et par zone géographique (à droite – attention, l'échelle démarre à 90 %)**



Source : FranceAgriMer

Les exploitations livrant plus d'un million de litres présentent certaines caractéristiques :

- la prépondérance de la forme sociétaire en GAEC (80,8 % en 2017-18), même si de nouvelles formes tendent à apparaître dans le paysage des grandes exploitations au fil des campagnes, notamment les EARL (9,1 % en 2017-18 contre 1,7 % en 2008-09), alors que la proportion des SCEA semble s'être contractée en 2017-18 (5,7 %) ;

- leur localisation principalement dans les zones de plaine, pour 95,7 % en 2017-18. Il s'agit toutefois du plus bas niveau constaté sur la période étudiée, la proportion des grandes exploitations en zones de montagne ayant progressé ;
- le regroupement dans le Massif central de la majorité de ces grandes exploitations de montagne depuis 2008-09. Et même si le nombre d'exploitations livrant plus d'un million de litres a augmenté dans tous les massifs, le Massif central est le seul dont la part a enregistré une hausse sur les neuf campagnes : de 1,4 % en 2008-09 à 2,4 % en 2017-18 ;
- une plus grande variété de formes juridiques en plaine qu'en montagne. Outre les GAEC (80,9 % en 2017-18), EARL (9,6 %) et SCEA (5,9 %), les grandes exploitations de plaine peuvent également être d'autres formes de sociétés (SAS, SARL, autres), divers types de groupements, des établissements publics. En montagne, les GAEC représentent près de 94 % des grandes exploitations.

Parmi les 2 695 exploitations ayant livré plus d'un million de litres en 2017-18, la majorité sont principalement des exploitations ayant livré moins de 1,5 million de litres (4,1 % des effectifs totaux et 11,2 % des volumes). Néanmoins, de « très grandes » exploitations commencent à émerger : 310 ont produit entre 1,5 et 2 millions de litres (soit 0,6 % des exploitations laitières françaises) et 82 ont livré chacune plus de 2 millions de litres (0,1 %). Elles ont fourni respectivement 2,2 % et 0,9 % du lait total. Si la forme principalement rencontrée pour ces très grandes exploitations (> 1,5 million de litres) est le GAEC (75,5 %), la proportion des SCEA est renforcée par rapport à la totalité des grandes exploitations (> 1 millions de litres), puisqu'elle atteint 10,5 %. Les EARL ont quant à elles moins de poids, puisqu'elles ne concernent « que » 6,9 % des très grandes exploitations. Les très grandes exploitations se concentrent en zones de plaine, pour 98,2 % d'entre elles, les moins de 2 % restant étant réparties entre le Massif central, les Alpes et le Jura.

Parmi les grands livreurs (> 1 000 000 litres) :

- 2,2 % auraient également une activité de vente directe, ces exploitations mixtes étant localisées en Normandie (25 %), dans le Grand Est (15 %), en Bretagne et Nouvelle-Aquitaine (environ 12 % chacune) ;
- 0,5 % seraient habilités pour la production biologique.

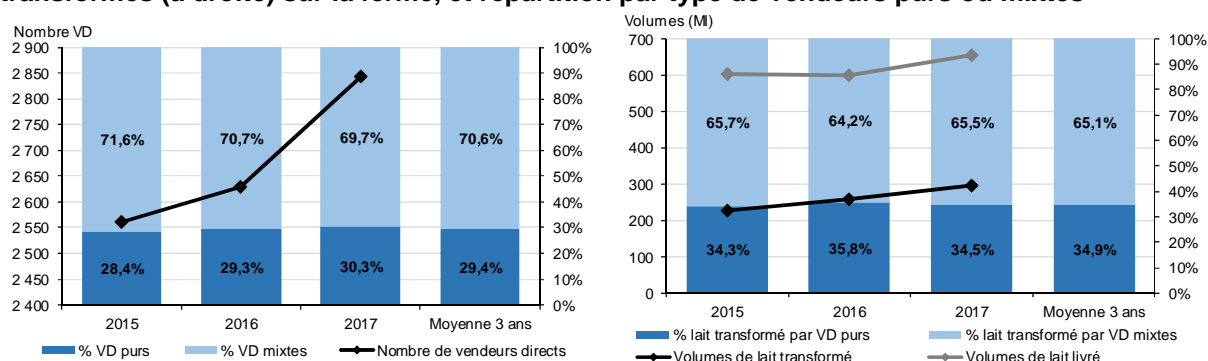
## DEUXIÈME PARTIE : LES VENDEURS DIRECTS EN FRANCE

### Plus des deux tiers des vendeurs directs sont de petits livreurs de lait de vache

Les données récoltées grâce à l'enquête annuelle de FranceAgriMer sur la vente directe en 2015, 2016 et 2017 montrent :

- une augmentation du nombre de répondants au cours des trois années, et donc des volumes déclarés transformés sur les exploitations laitières ;
- une grande stabilité des proportions respectives du nombre de vendeurs directs purs (qui ne font que de la transformation à la ferme) et de vendeurs directs mixtes (qui associent livraison de lait et transformation à la ferme) au cours des trois années, mais également des volumes transformés par ces deux catégories d'exploitants.

**Figure 29 : Évolution du nombre de vendeurs directs (à gauche) et des volumes de lait transformés (à droite) sur la ferme, et répartition par type de vendeurs purs ou mixtes**



Source : FranceAgriMer

Ainsi, en moyenne sur ces trois années, les vendeurs directs purs comptent pour 29,3 % des effectifs de vendeurs directs et transforment 34,9 % des volumes. Le volume moyen de lait transformé sur les exploitations s'est établi à 97 500 litres pour l'ensemble des vendeurs directs, avec un écart d'environ 29 % entre le volume moyen transformé par les vendeurs directs purs (115 800 litres) et les vendeurs directs mixtes (89 900 litres).

Dans les exploitations mixtes, le volume moyen de lait livré est de 327 000 litres : il s'agit donc d'exploitations de taille relativement limitée (cf. première partie), qui associent donc un atelier de transformation à cette activité de livraison pour compléter leur revenu. Cette activité prend lentement plus de place : en effet, le ratio moyen volume transformé / volume livré par exploitation mixte montre une légère tendance à l'augmentation, de 25,0 % à 29,8 %, pour une moyenne sur les trois années suivies de 27,5 %.

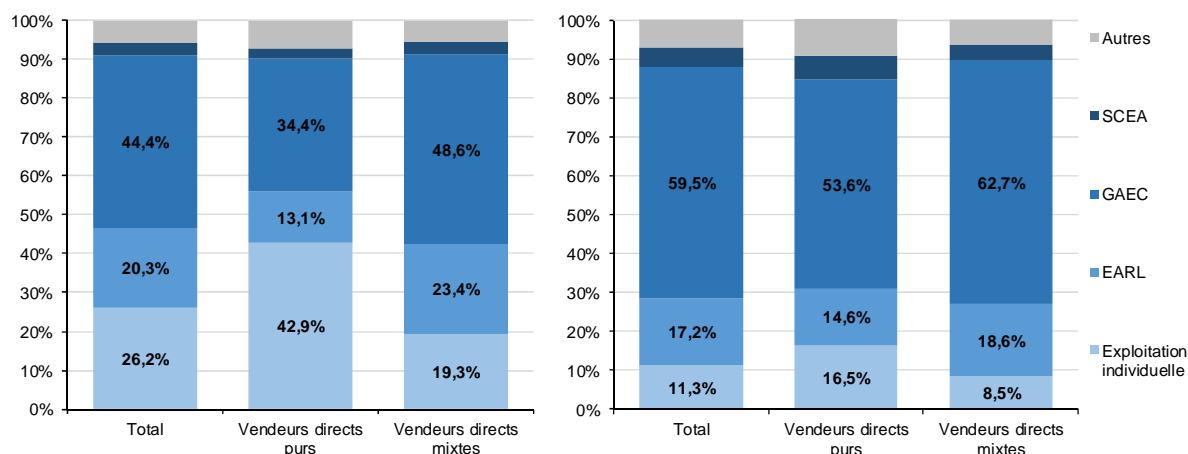
**Remarque méthodologique :** Compte tenu de cette homogénéité des données et des calculs qui en découlent sur les résultats des enquêtes de 2015, 2016, 2017, les résultats présentés dans la suite de cette partie sont une moyenne de ces trois années.

### Le GAEC est la forme la plus couramment répandue mais des distinctions sont observables entre vendeurs directs purs et vendeurs directs mixtes

Environ 44 % des exploitations déclarant faire de la transformation de lait de vache à la ferme sont des GAEC. Compte tenu du volume moyen de lait transformé (130 700 litres), leur importance est encore plus prononcée en termes de volume total valorisé sur la ferme (59,5 %). De leur côté, les exploitations individuelles et les EARL transforment moins de 30 % du lait, sur environ 46 % des exploitations faisant de la vente directe ; ces formes juridiques se caractérisent donc par des volumes moyens de lait transformé bien inférieurs, respectivement de 42 000 litres et 82 400 litres.

Plus encore que parmi la population de livreurs, les SCEA sont des formes sociétaires peu rencontrées dans la filière vente directe : elles ne comptent que pour 3,1 % des effectifs et 4,8 % des volumes, mais sont de « taille » plus conséquente, même légèrement supérieure à celle des GAEC (151 000 litres).

**Figure 30 : Répartition du nombre de vendeurs directs (à gauche) et des volumes de lait transformé (à droite) par forme juridique – moyenne 2015-2017**



Source : FranceAgriMer

Au-delà de ces moyennes, des divergences s'observent entre vendeurs directs purs et vendeurs directs mixtes :

- les exploitations individuelles sont des formes plus largement rencontrées chez les vendeurs directs purs mais, en raison de leur volume de lait moyen transformé (44 600 litres), elles comptent peu sur le volume total ;
- entre une proportion dans les effectifs faible et un volume de lait transformé relativement réduit (39 600 litres), la part des exploitations individuelles au sein des vendeurs directs mixtes dans le volume total transformé est inférieur à 10 % ;
- quelle que soit la forme juridique considérée, les volumes moyens transformés par les vendeurs directs purs sont supérieurs à ceux transformés dans les exploitations faisant également de la livraison de lait ;
- de fait, même si la proportion de GAEC est moins importante chez les vendeurs directs purs, leur part dans le volume se rapproche de celle des vendeurs directs mixtes, car les GAEC purs transforment en moyenne 180 700 litres contre 116 000 litres pour les GAEC mixtes.

### *La transformation à la ferme concerne principalement la fabrication de fromages*

Les fromages et le lait liquide sont les deux produits les plus couramment fabriqués sur les exploitations laitières, puisque deux tiers environ des vendeurs directs déclarent en produire. Par contre, si la quasi-totalité des vendeurs directs purs fabriquent du fromage, pour un tiers des fromages sous SIQO, ils sont moins d'un sur deux vendeurs directs mixtes à en déclarer. Le principal produit fabriqué sur les exploitations mixtes est le lait liquide, mais pour des volumes par vendeur direct relativement faibles.

**Tableau 2 : Proportion de vendeurs directs ayant déclaré des fabrications de chaque produit laitier - moyenne 2015-17**

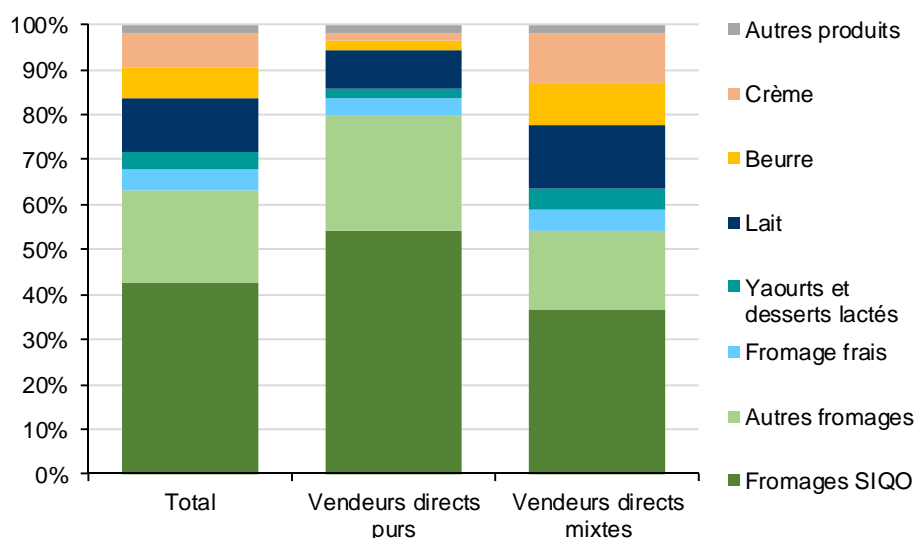
	Total vendeurs directs	Vendeurs directs purs	Vendeurs directs mixtes
<b>Fromages</b>	<b>62%</b>	<b>92%</b>	<b>49%</b>
dont fromages SIQO	22%	31%	18%
dont autres fromages	39%	61%	30%
<b>Fromage frais</b>	<b>28%</b>	<b>29%</b>	<b>28%</b>
<b>Yaourts et desserts lactés</b>	<b>21%</b>	<b>17%</b>	<b>23%</b>
<b>Lait</b>	<b>60%</b>	<b>36%</b>	<b>70%</b>
<b>Beurre</b>	<b>18%</b>	<b>16%</b>	<b>18%</b>
<b>Crème</b>	<b>20%</b>	<b>15%</b>	<b>22%</b>
Autres produits	10%	10%	10%

Source : FranceAgriMer

Les volumes de fabrications de produits laitiers à la ferme sont déclarés en équivalent lait, c'est-à-dire que, pour une exploitation donnée, la somme des fabrications est égale au volume de lait destiné à la transformation.

La majorité des volumes est destinée à faire des fromages (61,2 %), et plus particulièrement des fromages sous signes de qualité pour plus des deux tiers (45,2 % du total du lait) : il s'agit en effet des produits permettant la meilleure valorisation du lait. Les volumes restants sont transformés en lait liquide (12,7 %). Le beurre et la crème nécessitent quant à eux respectivement 7,2 % et 7,9 % du lait mis en œuvre dans la transformation à la ferme, la fabrication de ces deux produits étant souvent associée : 76 % des vendeurs directs faisant du beurre font aussi de la crème et 66 % des vendeurs directs faisant de la crème font aussi du beurre. Les fabrications de produits ultra-frais (fromages frais, yaourts et desserts lactés) utilisent au total 8,7 % du lait.

**Figure 31 : Répartition des volumes de produits laitiers fabriqués à la ferme en équivalent lait - moyenne 2015-2017**



Source : FranceAgriMer

Parmi les principales distinctions pouvant être constatées entre les deux types de vendeurs directs concernant la gamme de produits fabriqués, les fromages représentent une proportion largement majoritaire dans les exploitations ne faisant que de la transformation à la ferme : elle atteint en effet 78,3 %. Dans les exploitations mixtes, les fromages mettent en œuvre 52,1 % du lait destiné à être transformé. En revanche, la part de fromages AOP dans le total des fromages fabriqués est similaire dans ces deux types d'exploitation, entre 67 et 68 %.

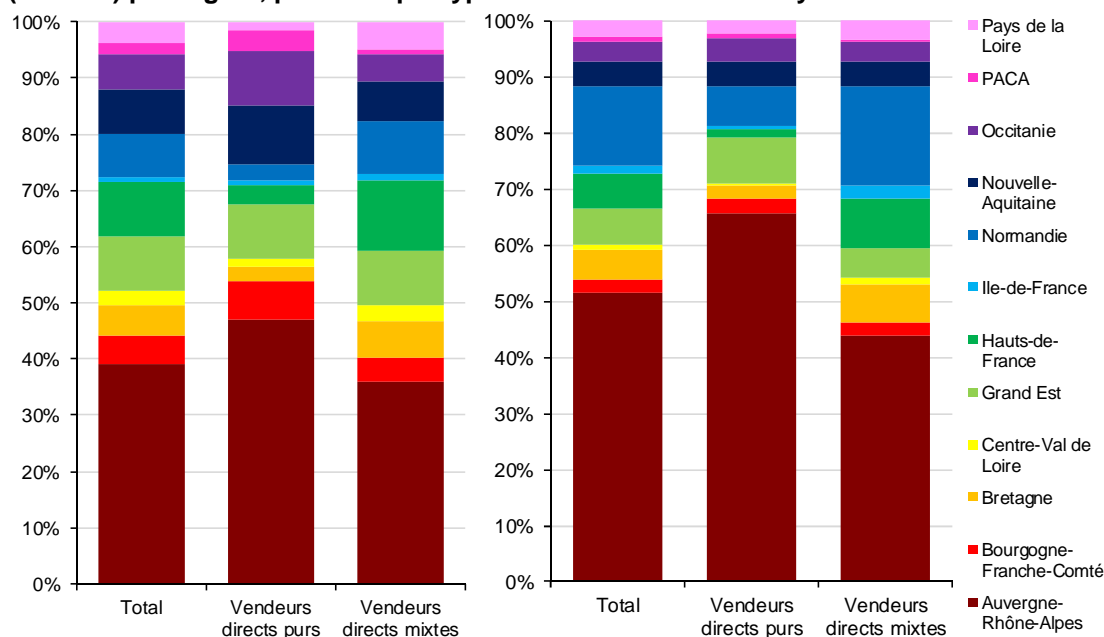
Dans les exploitations mixtes, des volumes plus importants de lait sont donc disponibles pour les fabrications des produits laitiers autres que les fromages. Ainsi, la part du beurre et de la crème dépasse 21 % (en cumul), celle du lait atteint presque 15 %. La proportion de produits ultra-frais est de 10 %, alors qu'elle dépasse seulement 6 % dans les exploitations ne faisant que de la transformation à la ferme.

### **La région Auvergne-Rhône-Alpes est la première sur l'activité de transformation à la ferme**

C'est en Auvergne-Rhône-Alpes que sont concentrées les exploitations faisant de la transformation à la ferme : cette région regroupe en effet en moyenne 39,2 % des effectifs. Cette prédominance de la région Auvergne-Rhône-Alpes s'explique par la présence de deux massifs montagneux, le Massif central et les Alpes. Or, les vendeurs directs sont d'abord localisés en montagne.

Pour les autres régions, la répartition des vendeurs directs est plus homogène : les Hauts-de-France, le Grand Est, la Nouvelle-Aquitaine et la Normandie regroupent entre 10 et 7 % des effectifs chacun. Les régions Occitanie, Bretagne et Bourgogne-Franche-Comté ne sont pas loin derrière avec 5 % à 6 % des vendeurs directs.

**Figure 32 : Répartition des effectifs de vendeurs directs (à gauche) et des volumes transformés (à droite) par région, pour chaque type de vendeur direct – moyenne 2015-2017**



Source : FranceAgriMer

Sur l'aspect volume transformé, la place de leader de la région Auvergne-Rhône-Alpes est encore plus marquée, puisque plus de la moitié du lait français transformé à la ferme en provient (51,4 %). Cela s'explique par un volume moyen transformé par vendeur direct particulièrement élevé dans cette région, de 128 100 litres. Dans la plupart des autres régions, ce volume moyen dépasse rarement 75 000 litres, sauf en Bretagne, où il n'atteint tout de même pas 100 000 litres et surtout en Normandie, où le volume moyen de lait transformé est le plus élevé (183 000 litres), ce qui permet à cette région de prendre la 2<sup>e</sup> place, avec une part de 14,1 % du volume transformé.

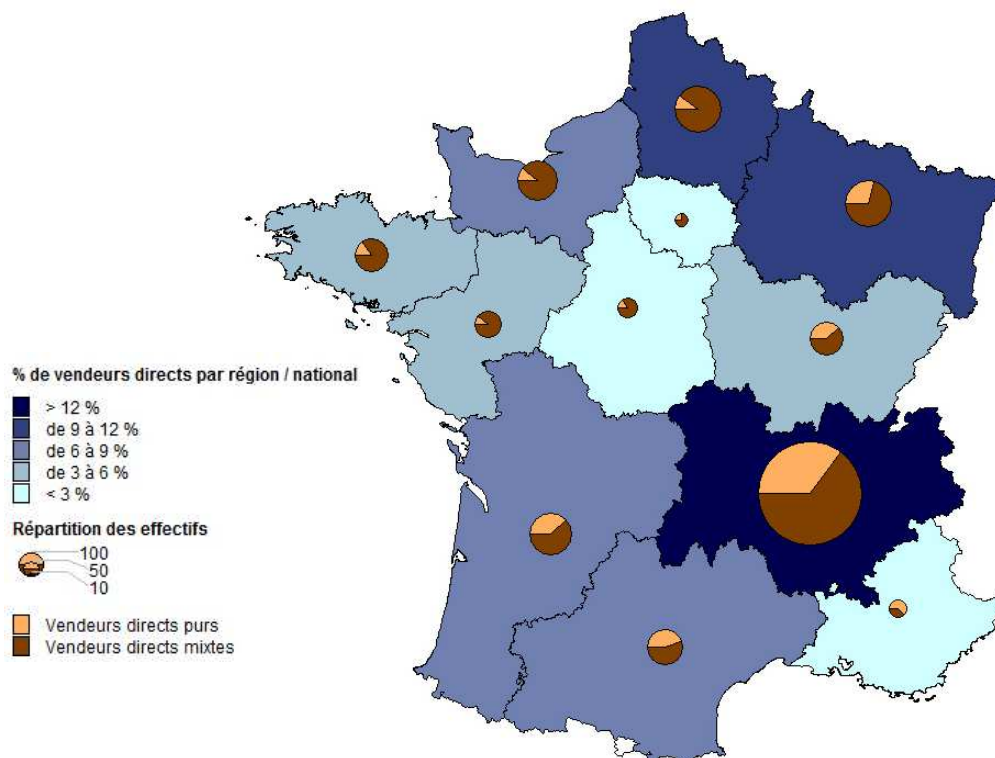
Le taux de vendeurs directs purs est très variable selon les régions. Il n'y a que dans la région PACA que les exploitations ne faisant que de la transformation à la ferme, sans livraison de lait, sont majoritaires : elles représentent presque deux tiers des effectifs de vendeurs directs de la zone. Dans cette région caractérisée par un faible nombre d'exploitations laitières et une dynamique plutôt négative (cf. première partie), où l'aval de la filière tend également à s'étioler<sup>5</sup>, avec un nombre réduit d'opérateurs, il semble que l'activité de transformation à la ferme soit une option privilégiée par les producteurs laitiers par rapport à celle de la livraison de lait. Néanmoins, le volume moyen de lait transformé par les vendeurs directs purs (30 300 litres) est plus faible que celui transformé par les vendeurs directs mixtes (47 700 litres) ; les premiers ne représentent donc que 51 % du lait transformé de la région.

Au contraire, dans d'autres régions, la transformation de lait à la ferme apporte complément de revenu à l'activité de livraison, puisque la majorité des vendeurs directs sont mixtes. C'est le cas dans un large quart nord-ouest de la France. En outre, dans le Grand Ouest plus spécifiquement, les volumes de lait transformé par ces vendeurs directs mixtes sont plus faibles que ceux de leurs homologues régionaux « purs ».

Dans les autres régions de la moitié est et du sud (hors PACA), dans lesquelles sont localisés la plupart des massifs montagneux, la proportion de vendeurs directs purs est comprise entre 30 % et 45 %, et celle du lait qu'ils transforment à la ferme entre 34 % et 45 %.

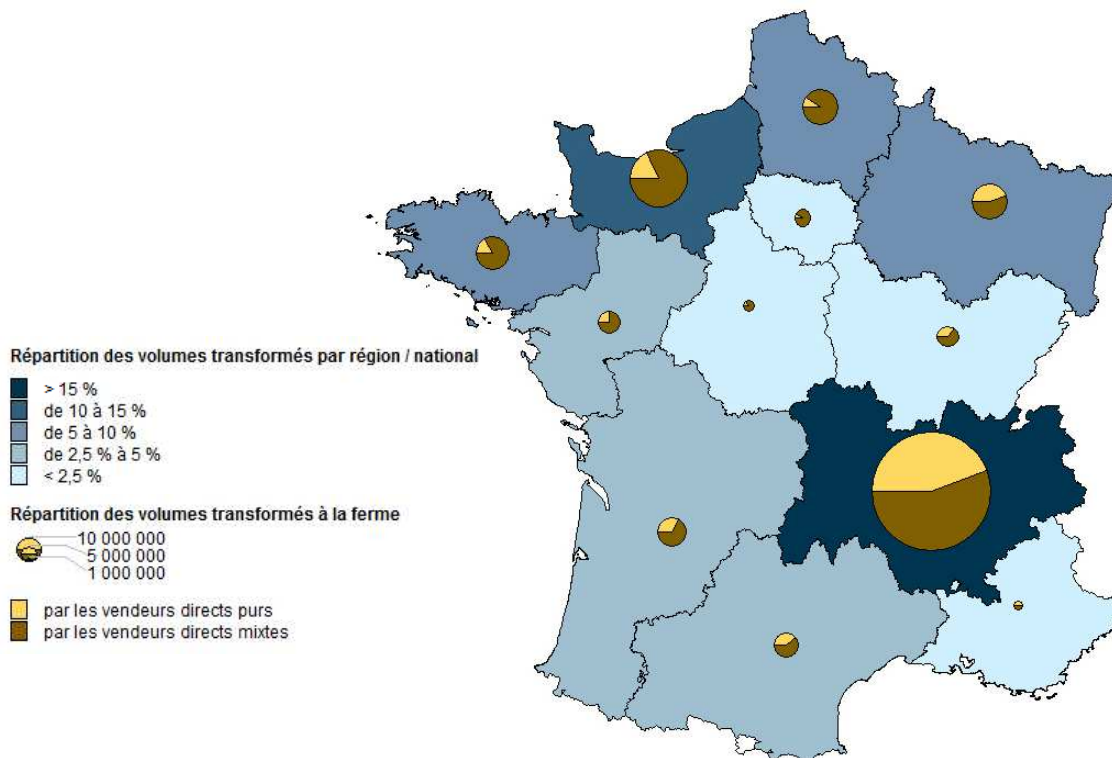
<sup>5</sup> Cf. étude « La transformation laitière française : évolutions récentes » de FranceAgriMer, septembre 2018.

**Figure 33 : Répartition des effectifs de vendeurs directs par région et part des vendeurs directs purs et mixtes - moyenne 2015-17**



Source : FranceAgriMer

**Figure 34 : Répartition des volumes transformés par région et part des vendeurs directs purs et mixtes - moyenne 2015-2017**



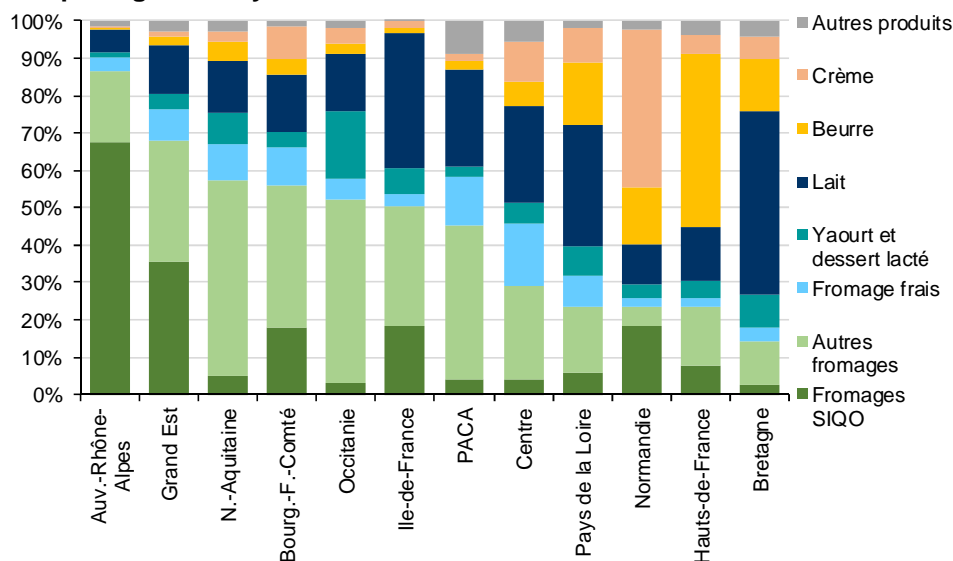
Source : FranceAgriMer

## Chaque région présente ses spécificités de fabrications de produits laitiers à la ferme

Certaines régions se distinguent par la part prépondérante des volumes de fromages fabriqués : en Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, les fromages comptent pour plus de 50 % du lait transformé ; la proportion dépasse les deux tiers dans le Grand Est et atteint 86,5 % en Auvergne-Rhône-Alpes. Cette région se caractérise aussi par la proportion de fromages sous SIQO fabriqués (78 % du total des fromages), ce que l'on n'observe dans aucune autre région.

Dans ces régions (hors Auvergne-Rhône-Alpes), les fabrications de fromages sont complétées par des productions de lait et de fromages frais, ou de lait et de yaourts et desserts lactés en Occitanie : c'est d'ailleurs dans cette région que les fabrications de ces produits ultra-frais sont les plus développées.

**Figure 35 : Répartition des fabrications de produits laitiers à la ferme en équivalent lait, pour chaque région - moyenne 2015-2017**



Source : FranceAgriMer

Dans les régions où les fromages mettent en œuvre moins de 50 % du lait collecté et transformé sur la ferme (de 45 % en PACA à 14 % en Bretagne), les « spécialités » varient : il s'agit du lait liquide en Bretagne (plus de 49 % des volumes), en Pays de la Loire, en PACA et en Centre-Val-de-Loire, complété par du fromage frais dans ces deux dernières régions, de crème en Normandie (et notamment de crème AOP d'Isigny), de beurre en Hauts-de-France. La production de beurre n'est pas non plus négligeable en Normandie et en Pays de la Loire, qui bénéficient toutes deux d'une AOP beurre.

## La vente des produits sur la ferme est le circuit de commercialisation préféré par les vendeurs directs

Entre 2015 et 2017, la proportion de vendeurs directs déclarant ne commercialiser leurs produits que sur un seul circuit a diminué, puisqu'il est passé de près de 45 % en 2015 à 38 % en 2017, en passant par 42 % environ en 2016. Il semble donc que les vendeurs directs tendent à diversifier leurs débouchés afin de mieux assurer la vente de leur production.

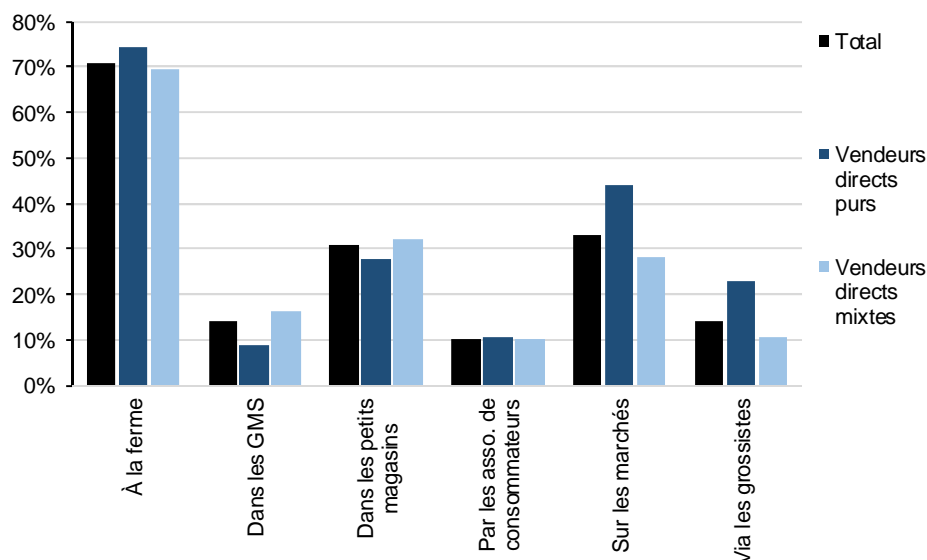
Pour les vendeurs directs qui se concentrent sur un unique circuit de commercialisation, il s'agit majoritairement de ventes sur leur propre exploitation (de 64 % à 57 % selon les années). Ce type de vente, sans intermédiaire, permet à l'exploitant de maîtriser son prix de vente et au consommateur de profiter de produits dont il connaît l'origine (avec donc un facteur réassurance important) et en général moins chers que dans d'autres circuits de distribution.

Environ 11,5 % des vendeurs directs ne commercialisant que *via* un circuit ont choisi les marchés, qui présentent les mêmes avantages que la vente à la ferme, à la nuance près que c'est le producteur qui va à la rencontre des consommateurs.



En tenant compte de l'ensemble des déclarations des vendeurs directs, et en moyenne sur les années 2015 à 2017, la vente des produits à la ferme est le circuit de commercialisation le plus répandu, car utilisé par plus de 70 % des vendeurs directs, et donc loin devant les marchés et les petits magasins. Les vendeurs directs purs ont tendance à préférer la vente des produits sur les marchés et *via* les grossistes alors que la proportion de vendeurs directs mixtes commercialisant dans les petits magasins et les GMS est plus importante.

**Figure 36 : Proportion de vendeurs directs ayant déclaré vendre leurs produits dans chacun des circuits de distribution, par type de vendeurs directs – moyenne 2015-2017**



Source : FranceAgriMer

Des spécificités régionales peuvent également être constatées, notamment :

- la commercialisation à la ferme plébiscitée par plus de 80 % des vendeurs directs dans les régions du sud (PACA, Occitanie), de l'est (Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est) et en Ile-de-France ;
- des ventes à la ferme moins répandues dans les régions du Grand Ouest, où le poids des circuits « petits magasins » et « GMS » est par contre supérieur à la moyenne nationale ;
- une surreprésentation des marchés en Occitanie (plus d'un vendeur direct sur deux y commercialise sa production) et, dans une moindre mesure, en Normandie et en Bourgogne-Franche-Comté ;
- les associations de consommateurs particulièrement sollicitées en Ile-de-France, qui peuvent permettre d'aller toucher les populations urbaines...

**Tableau 3 : Proportion de vendeurs directs ayant déclaré vendre leurs produits dans chacun des circuits de distribution, par région – moyenne 2015-2017**

	À la ferme	Sur les marchés	Dans les petits magasins	Par les asso. de conso.*	Au sein des GMS	Via les grossistes
Auv.-Rhône-Alpes	66%	33%	29%	8%	12%	23%
Bourg.-F.-Comté	87%	39%	28%	13%	13%	8%
Bretagne	52%	31%	41%	14%	17%	4%
Centre	85%	31%	21%	14%	7%	4%
Grand Est	84%	23%	25%	12%	8%	7%
Hauts-de-France	79%	22%	24%	6%	11%	4%
Ile-de-France	92%	13%	24%	21%	11%	11%
Normandie	56%	42%	44%	11%	27%	14%
N.-Aquitaine	78%	36%	34%	13%	19%	17%
Occitanie	74%	53%	40%	13%	18%	12%
PACA	87%	33%	39%	7%	9%	3%
Pays de la Loire	65%	35%	33%	18%	25%	4%
<b>France</b>	<b>71%</b>	<b>33%</b>	<b>31%</b>	<b>10%</b>	<b>14%</b>	<b>14%</b>

Source : FranceAgriMer

\*Asso. de conso. : associations de consommateurs

### Environ 12 % des vendeurs directs déclarés en 2017 produiraient en bio

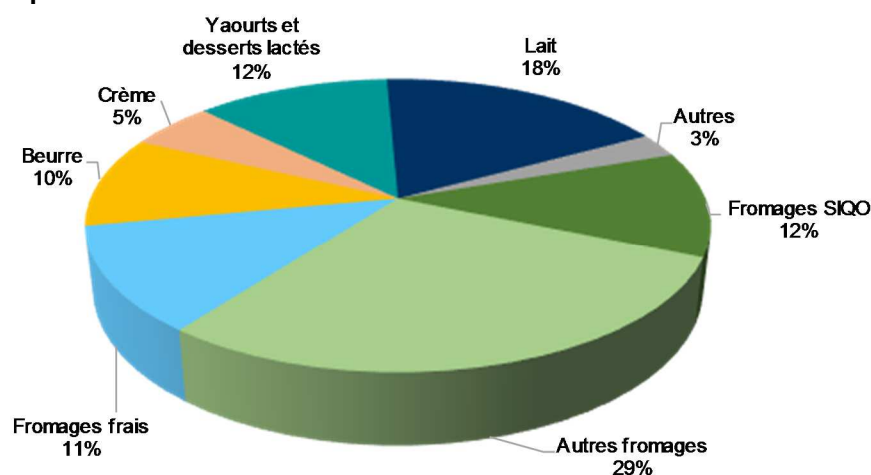
Comme cela a été fait avec la base livraison (cf. méthodologie dans le paragraphe correspondant de la première partie), il est possible de rapprocher la base vente directe de FranceAgriMer et la base des opérateurs habilités en bio (en 2018). Les résultats obtenus doivent être manipulés avec précaution : il s'agit d'ordre de grandeur.

Parmi les exploitations laitières ayant déclaré de la transformation à la ferme en 2017, environ 12 % seraient en production biologique, une proportion similaire que l'on considère les vendeurs directs purs ou les vendeurs directs mixtes.

D'un point de vue volume de lait transformé à la ferme, cela représente un peu moins de 7 % du lait en bio, avec une part plus importante pour les vendeurs directs mixtes, leur volume de lait moyen transformé étant supérieur à celui des vendeurs directs purs.

Le lait biologique transformé par les vendeurs directs est destiné à la fabrication de fromages (dont pour 70 % des fromages autres que SIQO), mais également de lait liquide, de yaourts et desserts lactés et de fromages frais, dans des proportions plus importantes que pour toutes les qualités de lait confondues (conventionnel et bio).

**Figure 37 : Répartition des volumes de produits laitiers biologiques fabriqués à la ferme en équivalent lait - 2017**



Source : FranceAgriMer

Un quart des vendeurs directs biologiques identifiés sont situés en région Auvergne-Rhône-Alpes, alors que cette région regroupe 39 % de la totalité des vendeurs directs. Ces producteurs biologiques sont en revanche surreprésentés en Bretagne (15 %), dans le Grand Est (12%), en Pays de la Loire (12 %), en Occitanie (10 %), en Bourgogne-Franche-Comté (9 %). Avec 6 % des vendeurs directs biologiques dans chacune de ces régions, la Normandie et la Nouvelle-Aquitaine affichent en revanche une moindre concentration de cette filière dans la transformation à la ferme.

## Bilan

Les données de livraison de la campagne 2017-18 montrent une poursuite des tendances observées avant même la fin des quotas laitiers. La réduction du nombre de livreurs de lait de vache en France s'est confirmée, et s'est même accélérée depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015. En parallèle, l'augmentation de la livraison moyenne a continué, elle-même révélatrice d'un agrandissement des exploitations : 10 % des livreurs produisent plus de 800 000 litres de lait et près de la moitié dépasse même 1 million de litres, une proportion de grandes exploitations qui ne cesse de progresser. Celles-ci sont localisées en zones de plaine pour plus de 95 % et sont avant tout des formes sociétaires (GAEC). À l'opposé, il subsiste aussi de petites exploitations, livrant moins de 100 000 litres : elles représentent 9,3 % des livreurs et sont majoritairement des exploitations individuelles, localisées en zones de montagne. Un peu de plus de 5 % de ces petits livreurs sont en production biologique et un peu plus de 7 % en autres productions sous SIQO.

Le phénomène de concentration de la production laitière dans certaines zones du territoire s'est affirmé au cours des dernières campagnes. Dans des régions comme le sud-ouest et le centre, zones de polyculture-élevage, où l'activité laitière peut être en concurrence avec d'autres ateliers, la décroissance du nombre de livreurs s'avère plus rapide qu'à l'échelle nationale. La production se concentre dans d'autres zones. Dans les bassins de plaine, le Grand Ouest en particulier, le repli est en effet plus modéré ; c'est également le cas dans certains massifs montagneux, tels que les Savoies, le Jura, les Vosges et la moitié est du Massif central, où les éleveurs sont parvenus à trouver de bonnes valorisations du lait pour pouvoir pérenniser leur activité, malgré les contraintes auxquelles ils doivent faire face. La production de lait sous signe de qualité, biologique ou plus souvent AOP, est une piste possible. La transformation de lait à la ferme et la vente directe en sont une autre.

En 2017, on dénombre un minimum de 2 850 vendeurs directs en France dans la filière laitière, dont environ 70 % ont également une activité de livraison. Ces exploitations se caractérisent par une prépondérance des formes sociétaires (GAEC en particulier, notamment chez les vendeurs directs mixtes) et une concentration dans les zones de montagne, où elles transforment le lait pour produire des fromages, pour les deux tiers des fromages AOP. La production biologique est également relativement présente chez les vendeurs directs : environ 12 % auraient opté pour cette filière.

Malgré une réorganisation du paysage laitier français, l'amont de la filière reste caractérisé par une grande diversité d'exploitations laitières, tant dans leur forme, leur taille, leur localisation que leur type de production. D'autres segmentations, difficilement chiffrables à ce jour, sont en train de se développer : la production de lait « au pâturage », « sans OGM », « de lait de foire<sup>6</sup> »...

Nombreux sont les facteurs qui influencent ce maillon de la filière : les coûts de production, d'autant plus dans les systèmes où la proportion d'intrants est importante, le prix du lait, les surfaces, la main d'œuvre disponible... mais également la situation sur le marché mondial (équilibre offre / demande et évolution des prix), la suppression des aides communautaires et des mesures d'intervention ayant soumis la filière à une plus grande volatilité.

Or, sur un marché de plus en plus ouvert et où l'exportation sur le marché mondial s'avère être un enjeu primordial pour les opérateurs français, la constante amélioration de la compétitivité de la filière française est un préalable indispensable. Celle-ci pourrait passer par de nouveaux choix stratégiques, entraînant des économies d'échelle (augmentation de la production, voire de la productivité), de gamme (spécialisation sur une activité ou choix de coproductions complémentaires), d'agglomération (concentration territoriale de l'activité et renforcement des relations amont-aval) et ayant pour conséquence une continuelle modification de la géographie laitière française.

---

<sup>6</sup> Signe officiel protégé, porté par une association d'éleveurs français, qui garantit une production de lait sans aliment fermenté ni OGM.

**Annexe 1 : Chiffres-clés livraison 2017-18 et évolutions par zone**

	2017-18	%17/08	%11/08	%14/11	%17/14
<b>Nombre de livreurs</b>					
<b>France</b>	<b>56 097</b>	<b>-33,9%</b>	<b>-13,4%</b>	<b>-11,6%</b>	<b>-13,6%</b>
<b>Montagnes et piémonts</b>	<b>12 849</b>	<b>-31,2%</b>	<b>-11,8%</b>	<b>-11,8%</b>	<b>-11,6%</b>
Massif central est	2 538	-35,1%	-14,8%	-13,4%	-12,0%
Alpes du Nord	1 537	-26,1%	-8,5%	-11,3%	-8,9%
Jura	2 505	-19,6%	-7,4%	-6,1%	-7,5%
Massif central ouest	2 243	-35,2%	-12,7%	-13,2%	-14,5%
Vosges	346	-31,2%	-12,7%	-8,7%	-13,7%
Piémonts	3 680	-34,5%	-12,7%	-13,7%	-13,0%
<b>Zones de polyculture-élevage</b>	<b>15 248</b>	<b>-38,6%</b>	<b>-15,8%</b>	<b>-14,5%</b>	<b>-14,7%</b>
Densité lait faible	2 121	-46,8%	-20,8%	-18,8%	-17,3%
Avec contraintes herbagères	4 964	-35,9%	-14,9%	-13,3%	-13,1%
Intensives	7 336	-35,7%	-13,9%	-12,5%	-14,6%
Sud-ouest	827	-51,8%	-21,1%	-24,3%	-19,2%
<b>Bassins laitiers de plaine</b>	<b>26 491</b>	<b>-31,7%</b>	<b>-12,7%</b>	<b>-9,3%</b>	<b>-13,7%</b>
Zones herbagères	2 905	-32,2%	-12,3%	-10,6%	-13,5%
Mixte herbe-maïs	4 584	-33,4%	-13,8%	-9,6%	-14,5%
Ouest	19 002	-31,2%	-12,4%	-9,0%	-13,6%
<b>Zones non laitières</b>	<b>1 507</b>	<b>-39,8%</b>	<b>-13,7%</b>	<b>-16,3%</b>	<b>-16,6%</b>
<b>Livraison totale (MI)</b>					
<b>France</b>	<b>23 786,5</b>	<b>+4,1%</b>	<b>+4,5%</b>	<b>+1,1%</b>	<b>-1,4%</b>
<b>Montagnes et piémonts</b>	<b>3 456,7</b>	<b>+4,1%</b>	<b>+6,4%</b>	<b>+1,3%</b>	<b>-3,5%</b>
Massif central est	636,7	+4,3%	+6,9%	+2,8%	-5,0%
Alpes du Nord	333,4	+10,0%	+5,0%	-1,6%	+6,4%
Jura	835,0	+18,1%	+7,8%	+6,5%	+2,8%
Massif central ouest	438,7	-8,9%	+4,1%	-0,8%	-11,8%
Vosges	91,7	+15,5%	+10,8%	+6,2%	-1,9%
Piémonts	1 121,3	-1,7%	+6,3%	-1,3%	-6,2%
<b>Zones de polyculture-élevage</b>	<b>6 891,1</b>	<b>-6,2%</b>	<b>+1,8%</b>	<b>-2,6%</b>	<b>-5,4%</b>
Densité lait faible	924,2	-22,2%	-4,0%	-9,2%	-10,8%
Avec contraintes herbagères	2 323,7	-0,5%	+3,7%	-0,1%	-4,0%
Intensives	3 376,5	-0,6%	+3,3%	-0,2%	-3,6%
Sud-ouest	266,7	-37,6%	-4,6%	-19,4%	-18,9%
<b>Bassins laitiers de plaine</b>	<b>12 899,3</b>	<b>+11,9%</b>	<b>+5,7%</b>	<b>+3,7%</b>	<b>+2,1%</b>
Zones herbagères	1 343,9	+7,6%	+5,2%	+3,8%	-1,4%
Mixte herbe-maïs	2 248,2	+14,5%	+6,5%	+2,8%	+4,6%
Ouest	9 307,2	+11,9%	+5,7%	+3,9%	+1,9%
<b>Zones non laitières</b>	<b>539,1</b>	<b>-17,2%</b>	<b>+1,4%</b>	<b>-6,7%</b>	<b>-12,4%</b>
<b>Livraison moyenne (litres)</b>					
<b>France</b>	<b>424 024</b>	<b>+57,4%</b>	<b>+20,7%</b>	<b>+14,3%</b>	<b>+14,1%</b>
<b>Montagnes et piémonts</b>	<b>269 028</b>	<b>+51,3%</b>	<b>+20,6%</b>	<b>+14,9%</b>	<b>+9,2%</b>
Massif central est	250 857	+60,7%	+25,5%	+18,7%	+7,9%
Alpes du Nord	216 912	+48,8%	+14,8%	+11,0%	+16,9%
Jura	333 324	+46,9%	+16,4%	+13,4%	+11,2%
Massif central ouest	195 571	+40,6%	+19,3%	+14,3%	+3,1%
Vosges	265 151	+67,9%	+26,9%	+16,3%	+13,7%
Piémonts	304 697	+50,0%	+21,7%	+14,3%	+7,8%
<b>Zones de polyculture-élevage</b>	<b>451 933</b>	<b>+52,8%</b>	<b>+21,0%</b>	<b>+14,0%</b>	<b>+10,9%</b>
Densité lait faible	435 748	+46,3%	+21,2%	+11,9%	+7,9%
Avec contraintes herbagères	468 113	+55,2%	+21,9%	+15,3%	+10,4%
Intensives	460 260	+54,5%	+20,0%	+14,1%	+12,8%
Sud-ouest	322 460	+29,3%	+20,9%	+6,5%	+0,5%
<b>Bassins laitiers de plaine</b>	<b>486 933</b>	<b>+63,7%</b>	<b>+21,1%</b>	<b>+14,3%</b>	<b>+18,3%</b>
Zones herbagères	462 625	+58,6%	+20,0%	+16,1%	+13,9%
Mixte herbe-maïs	490 450	+71,8%	+23,5%	+13,7%	+22,3%
Ouest	489 800	+62,6%	+20,7%	+14,2%	+18,0%
<b>Zones non laitières</b>	<b>357 725</b>	<b>+37,6%</b>	<b>+17,5%</b>	<b>+11,5%</b>	<b>+5,0%</b>

Source : FranceAgriMer d'après zonage Idele (cf. annexe 2)

## Annexe 2 : Zonage Idele

Le zonage des territoires des exploitations laitières utilisé pour faire le tableau de l'annexe 1 a été réalisé par l'Institut de l'Élevage en 2004.

Il est basé sur une classification statistique automatique des petites régions agricoles (définies par l'Insee à partir du croisement des départements et des régions agricoles) en fonction de leur densité laitière et des profils de leurs exploitations laitières. Cette classification regroupe des petites régions proches géographiquement et permet, après un nombre minime de réaffectations à des fins de lissage spatial, de produire un zonage plus synthétique en trois grands types de territoires laitiers contrastés :

- les montagnes et piémonts,
- les bassins laitiers de plaine,
- les zones de polyculture-élevage.

